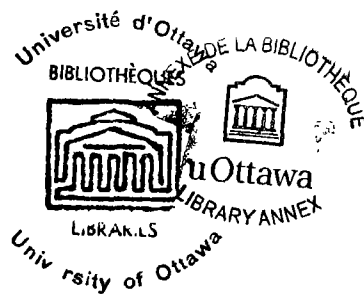


BILAN DE L'EXPERIENCE
DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
PAR REAL LALANDE

THESE PRESENTEE AU DEPARTEMENT
DE SCIENCES ECONOMIQUES
DE L'UNIVERSITE D'OTTAWA



OTTAWA, CANADA, 1973

UMI Number: EC55771

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55771
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

RECONNAISSANCE

Cette thèse a été préparée sous la direction de Monsieur Maurice Poncelet, professeur à la Faculté des Sciences de la gestion de l'Université d'Ottawa, à qui j'exprime toute ma gratitude.

Ma gratitude doit également être exprimée à l'égard de monsieur le Gouverneur Julius Nairay, directeur du Cabinet du Président de la République de Côte d'Ivoire de même qu'à l'égard de messieurs Brun et Picheloup, conseillers techniques à la Présidence de la Côte d'Ivoire. L'assistance que j'ai reçue de la part de messieurs Nairay, Brun et Picheloup fut déterminante lors de la collection des données effectuée au cours des deux séjours que j'ai fait à Abidjan aux mois de juillet et août 1969 et aux mois de février et mars 1971.

RESUME

La République de Côte d'Ivoire, pays francophone de l'Afrique de l'Ouest, célèbre en 1970 la première décennie d'indépendance politique. A cette occasion, de nombreux observateurs étrangers proclamèrent le succès du "miracle ivoirien" en soulignant le taux de croissance obtenu par ce pays au cours de la décennie 1960-1970.

Les critiques de l'orientation idéologique du pays et de la stratégie adoptée pour susciter et soutenir la croissance se firent également nombreuses et certaines remises en question des fondements mêmes du processus de croissance ivoirienne furent formulées.

L'objet du présent exposé est l'établissement d'un bilan des divers résultats atteints par la croissance économique du pays et des divers effets et conséquences indirectes qui non nécessairement recherchés se sont néanmoins manifestées par suite du choix des priorités nationales et de la stratégie adoptée.

L'analyse des diverses conséquences indirectes de la croissance ivoirienne permettra de constater de nouveau que l'adoption d'un objectif de maximisation de croissance ne peut constituer qu'une condition nécessaire au développement mais ne représente nullement la condition suffisante d'un développement harmonisé.

Les nombreuses disparités observées dans la distribution de la croissance entre les régions du pays de même que dans la distribution des revenus entre divers groupes nationaux et étrangers nous amènent

RESUME

à constater que la réalisation d'un développement harmonisé nécessite la formulation et l'adoption par les autorités nationales d'un pays d'un ensemble de priorités précises orientées vers des besoins spécifiques de la population. Les éléments à considérer en tant que composantes de la condition suffisante d'un développement harmonisé apparaissent très clairement dans le cas de la Côte d'Ivoire: une juste répartition des revenus et des richesses, un taux croissant d'emploi, une structuration graduelle des divers secteurs de l'économie et la disparition à moyen et long terme des divers éléments de dépendance et de domination extérieure.

TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
INTRODUCTION	vii
I. - LA PLACE DE LA COTE D'IVOIRE AU SEIN DU CONTINENT AFRICAIN ET DU TIERS MONDE	1
1. Les caractéristiques des pays d'Afrique noire en font un groupe plus homogène.	1
2. Le territoire national ivoirien regroupe des régions climatiques, des cultures et des ethnies différenciées.	2
3. La traite des esclaves et le mercantilisme marquèrent la période du XVe au XXe siècle; certaines décisions orientèrent l'avenir de la nouvelle colonie.	3
4. La période 1944-1960 marqua l'évolution de ce pays vers l'indépendance.	6
5. Après une première décennie d'indépendance, les autorités du pays semblent croire au "miracle ivoirien".	9
II. - L'UTILISATION DES OUTILS DE LA COMPTABILITE NATIONALE COMME PREMIER ELEMENT D'EVALUATION DES RESULTATS GLOBAUX DE LA CROISSANCE	10
1. L'évolution des principaux agrégats économiques fut spectaculaire.	10
2. Le niveau de la production per capita a également connu une expansion rapide.	16
3. La comparaison régionale et internationale laisse paraître une situation enviable.	17
III. - LES MECANISMES QUI ONT SOUS-TENDU LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT	26
1. Le secteur extérieur a joué un rôle moteur déterminant.	26
2. Les produits primaires ont constitué la base de la croissance rapide du secteur extérieur.	31
3. Le secteur industriel a également connu une expansion rapide.	35
4. Le secteur tertiaire a cru à un rythme similaire au taux de croissance du Produit national.	36

TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
IV.- LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR SUSCITER ET MAINTENIR LA CROISSANCE	37
1. Les investissements globaux ont été abondants et les investissements privés ont répondu positivement aux incitations du code des investissements.	37
2. Les finances publiques et la contribution du BSIE ont joué un rôle catalyseur.	39
3. Les institutions financières d'Etat ont orienté une partie importante d'une épargne nationale croissante.	51
4. Les créations de sociétés d'Etat et de sociétés mixtes se sont multipliées.	58
5. L'action planificatrice sut fournir l'encadrement des actions prises.	64
6. Deux projets d'envergure particulière furent décidés dans le but de créer de nouveaux pôles de croissance.	66
7. Un apport soutenu d'aide extérieure vint soutenir l'effort national de financement.	70
V.- LES OBJECTIFS RETENUS POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE IVOIRIENNE DE DEVELOPPEMENT	72
1. Les choix effectués ont porté sur le libéralisme, le capitalisme d'Etat et l'ouverture vers l'extérieur.	72
2. Les choix offerts apparurent limités et la poursuite des tendances déjà engagées fut retenue.	74
3. La stratégie retenue visa avant tout à assurer le maximum de croissance.	75
VI.- LES EFFETS DU CHOIX DE LA STRATEGIE SUR LA STRUCTURE ET LA REPARTITION DE LA CROISSANCE	77
1. Il y eut tout d'abord négligence des productions vivrières et de la fourniture de biens de première nécessité.	77
2. Malgré les efforts de diversifications des cultures, trois produits seulement conservèrent leur position privilégiée à l'exportation.	79
3. Le maintien de la culture sous forme extensive conserva les rendements à un faible niveau.	80

TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
4. Un appel imprévu à la main d'oeuvre en provenance des pays limitrophes s'est effectué.	82
5. L'exploitation forestière s'effectua de façon destructive.	84
6. La distribution de la croissance et de ses bénéfices s'effectua très inégalement sur une base régionale et individuelle.	85
7. L'exode rural vint accroître les problèmes posés en milieux urbains et affermir la démarcation entre ville et brousse.	89
VII- LES CONSEQUENCES OBSERVABLES DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE INDUSTRIELLE ET SUR LES MODES DE FINANCEMENT	92
1. Les lacunes observées au secteur primaire se reflètent dans la structure industrielle.	92
2. Le recours à un volume élevé de matières premières importées fut facilité indirectement par la formulation du code des investissements et ce phénomène contribua à perpétuer la faiblesse des échanges inter-industriels.	96
3. La participation des nationaux au financement et à la gestion des nouvelles entreprises fut limitée et l'ivoirisation des cadres s'est révélée languissante.	101
4. La présence des non-nationaux au niveau de la direction, mais également au niveau de la main d'oeuvre non qualifiée influence la distribution du revenu.	107
5. La politique de financement adoptée entraîna une forte hausse de la dette extérieure et provoqua une révision à la baisse des investissements publics.	109
VIII.- LES OBSERVATIONS DE L'ANALYSE ET LA CONSTITUTION DU BILAN	114
1. Les politiques adoptées par la Côte d'Ivoire n'ont pas modifié la base des structures économiques de production et de consommation établies à l'époque coloniale.	114
2. Le processus de distribution des revenus et des bénéfices de la croissance fut très peu modifié par la création d'une "élite nationale".	116
3. Les objectifs d'unité nationale et de développement régional harmonisé n'ont joué qu'un rôle secondaire.	118

TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
4. Pour réduire les inégalités grandissantes au pays, les autorités gouvernementales devront modifier l'ordre des objectifs retenus et consacrer la première priorité à l'élaboration d'un développement harmonisé.	120
5. Le besoin de reformuler la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire peut être confirmé par une nouvelle comparaison internationale faisant appel cette fois-ci à un indice composé.	122
RESUME ET CONCLUSIONS	127
BIBLIOGRAPHIE	132
Appendice	
1. INDICE COMPOSE DE DEVELOPPEMENT DE F.H. HARBISON	135

LISTE DES TABLEAUX

	pages
I.- Produit intérieur, produit national et revenu national	13
II.- L'échelle de la richesse: PNB par tête, 1970	21
III.- Secteur extérieur et croissance économique 1960-1970, (milliards de francs C.F.A.)	27
IV.- Composition des exportations 1960-1970	32
V.- Budget de fonctionnement et budget spécial d'investis- sement et d'équipement (milliards de Fr C.F.A.) . . .	41
VI.- Opérations budgétaires globales	46
VII.- Budget spécial d'investissement et d'équipement (BSIE)	47
VIII.- Participations de la SONAFI telles qu'établies le 30 septembre 1969	53
IX.- Les sociétés d'Etat ivoiriennes ;	60
X.- Les sociétés d'économie mixte	62
XI.- Les achats de matières premières	98
XII.- Origine du capital social des entreprises	103
XIII.- Les investissements publics	112
XIV.- Position relative de la Côte d'Ivoire	1 25

LISTE DES FIGURES

	pages
I.- Evolution du produit intérieur brut 1950-1960 et 1960-1970 (milliards en francs, valeurs 1965)	14
II.- Les variations annuelles du PIB 1960-1970	15
III.- Evolution de la balance commerciale 1950-1970 (milliards de Fr. C.F.A.)	29
IV.- Evolution du budget de fonctionnement et du budget spé- cial d'investissement et d'équipement 1960-1971 . . .	42

La situation économique et sociale des pays du Tiers-Monde a suscité au cours des vingt-cinq dernières années un volume imposant d'articles et de publications.

Tel que le souligne le professeur H. Myint¹, ces ouvrages ne répondirent pas tous aux mêmes préoccupations. D'une part, diverses présentations s'attachèrent avant tout à démontrer la nécessité de prendre, dans les plus brefs délais, les mesures d'urgence appropriées, afin de mettre un terme à l'écart grandissant entre la situation d'abondance et de bien-être manifestée dans les pays industrialisés et la situation de stagnation visible dans le groupe des pays sous-développés.

D'une part, la tradition universitaire de recherche, en réponse à une préoccupation académique de compréhension et d'explication des nouveaux phénomènes, s'intéressa également à ce nouveau secteur et s'attacha à expliquer la nature et les causes des grandes différences de croissance et de développement économique existant entre les pays sous-développés et les pays développés.

Tel que le fit remarquer le professeur A.O. Hirschman², la prolifération d'ouvrages traitant de la croissance et du développement des

1. H. Myint, The Economics of Developing Countries, Londres, Hutchinson, 1964, 165 p.

2. O.A. Hirschman, The Strategy of Economic Development, Yale University Press, New Haven Connecticut, 1958, 238 p.

pays pauvres fut telle que le résultat obtenu fut très décourageant et ne parvint qu'à prolonger sans fin la liste des obstacles et des facteurs en jeu. Cette remarque d'un des grands théoriciens du développement économique fut formulée en 1958; elle fut cependant confirmée plus récemment lors de la tenue de la XIIIe conférence mondiale de la Société internationale de développement (S.I.D.). Cet organisme non-gouvernemental qui regroupe des professionnels du développement oeuvrant dans les pays du "tiers-monde", se retranche aujourd'hui derrière une politique neutraliste en affirmant:

Les théories du développement sont trop multiples et contradictoires, il est donc préférable d'échanger des points de vues. A ce niveau nous ne faisons aucune propagande pour une quelconque formule de développement qu'elle soit capitaliste ou socialiste.³

Le président de la S.I.D., Monsieur Paul Marc Henry, démontre une attitude encore plus catégorique sur ce sujet et précise son point de vue de la façon suivante:

A tous ceux qui croient un peu naïvement que les grands spécialistes du tiers-monde ont les idées claires sur la façon de "sortir" ces pays du sous-développement, je réponds que l'ambiguïté des thèses et le pluralisme des approches traduisent les multiples et contradictoires voies où s'égarer les chercheurs.⁴

3. La XIIIe conférence mondiale de la Société internationale pour le développement s'est tenue du 22 au 25 février 1973 dans la ville de San José, Costa Rica, regroupant quelques 500 délégués venant de 45 pays.

4. Michel Guénard, Paul Marc Henry et la XIIIe conférence de la S.I.D.: Une stratégie du développement du tiers-monde n'a jamais existé, article paru dans le Devoir de Montréal, Vol. LXIV, no 78, livraison du 3 avril 1973, p. 10 col. 1.

Il est difficile pour un chercheur de partager une opinion aussi peu nuancée que la précédente; ce point de vue permet cependant de préciser dès maintenant deux points importants.

Le premier point consiste à souligner le nombre imposant de théories générales et partielles présentées en tant qu'explication du phénomène du sous-développement et la quantité importante d'approches utilisées. Le second point porte sur une critique générale attribuable à nombre de ces ouvrages dans la mesure où ces théories ne surent résister à la tentation de la généralisation; de nombreuses théories présentèrent ainsi sous un même éclairage les problèmes de développement d'un ensemble disparate de pays tel qu'il est reflété dans l'utilisation du vocable de "tiers-monde"⁵.

Le consensus auquel est parvenue la rencontre de San José constitue une hypothèse que nous retiendrons également comme élément de départ de la présente analyse. Ce consensus fut formulé de la façon suivante:

Il ne peut y avoir et il n'y a pas de modèle de croissance ou de théorie générale du développement. Il faut que chaque pays prenne conscience de ses possibilités et de ses limites.⁶

5. Le vocable de "tiers monde" fut attribué à tort à l'ensemble des pays peu développés économiquement du fait qu'ils n'avaient fait jusqu'à date partie ni du groupe des pays capitalistes occidentaux ni de celui des pays socialistes.

6. Michel Guénard, op. cit., p. 11, col. 3

Ainsi dans l'élaboration de stratégies et de politiques pour les pays du "tiers-monde", les théoriciens en sont venus à la constatation que l'évolution d'un pays s'effectue sous beaucoup d'aspects d'une façon similaire à l'évolution personnelle des individus et qu'en ceci l'étude du cas particulier est plus révélatrice que l'analyse de la tendance générale.

Une fois retenu le principe de base de la personnalité singulière de chaque pays, façonnée selon les conditions particulières des ressources et de la main d'oeuvre, des cultures et du commerce, il est plus difficile d'établir une procédure d'évaluation et de comparaison compte tenu de l'absence de critères uniformisés. Ainsi se pose la question suivante: comment évaluer le progrès et le développement réalisés par la Côte d'Ivoire retenue comme objet de la présente analyse?

La méthode employée dans ce travail reposera avant tout sur la recherche et l'analyse descriptive. Cette analyse descriptive portera sur deux aspects principaux élaborés alternativement dans le déroulement de l'exposé.

Le premier aspect retenu dans notre recherche s'attachera aux diverses manifestations du succès et de l'expansion de l'économie de la Côte d'Ivoire telles qu'elles sont présentées sous la forme des résultats chiffrés des principaux agrégats macro-économiques. Ce sujet fera l'objet du second chapitre de notre rapport; le premier chapitre sera consacré à situer le pays et à présenter ses relations

avec l'ensemble de la communauté internationale.

Le second volet de notre recherche sera traité aux chapitres sixième et septième et portera sur les divers effets indirects et les conséquences engendrées par la croissance accélérée de certains secteurs de l'économie ivoirienne et de quelques régions du pays. Il sera possible de constater à cette occasion qu'un bon nombre de ces conséquences et effets indirects n'avait été ni prévu, ni recherché et que plusieurs de ces effets sont devenus fâcheux et indésirables.

L'exposé des chapitres second, sixième et septième, permettra de constater que la croissance connue en Côte d'Ivoire au cours de la décennie 1960-1970 se manifesta par de nombreuses contradictions: parallèlement aux résultats qui laissèrent proclamer aux analystes financiers que la Côte d'Ivoire représentait le plus prospère des Etats d'Afrique noire francophone, il faut indiquer les nombreuses lacunes et faiblesses du processus de développement qui amenèrent certains critiques plus acerbes à transformer la citation élogieuse employée du "miracle ivoirien" en l'expression plus cynique de "mirage ivoirien"⁷.

7. La terminologie de "miracle ivoirien" fut utilisée par analogie à la terminologie de "miracle japonais" lorsque la simple comparaison des taux de croissance est effectuée; par ailleurs la revue "Africasia" publia dans la livraison no 57 du 23 janvier 1972 un article intitulé "Côte d'Ivoire: miracle ou mirage" dans lequel un journaliste de cette publication remettait en question les fondements mêmes du processus de croissance ivoirienne.

Les chapitres troisième et quatrième serviront à exposer d'une part les mécanismes qui ont assuré à la Côte d'Ivoire un taux de croissance annuel impressionnant de 11 pour-cent de son produit intérieur brut, et à présenter d'autre part les moyens qui ont été mis en oeuvre tant par les milieux gouvernementaux que par le secteur privé pour assurer ce haut taux d'expansion.

La mise en comparaison successive des succès manifestes de la croissance ivoirienne et des nombreux problèmes sous-jacents, suscités ou accrus par les nombreux déséquilibres créés au cours des dix premières années d'indépendance de la Côte d'Ivoire, permettra d'établir, au chapitre huitième, un bilan du développement ivoirien et de formuler les observations qu'il est possible d'en tirer.

L'ensemble de notre rapport de même que les observations de notre bilan nous permettront de vérifier avec de nombreux autres auteurs que l'expansion économique ne constitue pas en soi un signe de développement et qu'il est possible d'observer en Côte d'Ivoire un taux d'expansion élevé auquel vient se juxtaposer un taux également élevé de l'accroissement du sous-développement calculé sous forme de "maldistribution des richesses, de chômage en progression, de la dépendance de plus en plus grande par rapport aux modèles de consommation et aux techniques des pays riches"⁸.

8. Sachs, Ignacy, Ecosystèmes et planification du développement intégré, article paru dans la revue Coopération Canada de l'Agence canadienne de développement international, no 9, Ottawa, juillet 1973.

CHAPITRE I

LA PLACE DE LA COTE D'IVOIRE AU SEIN DU CONTINENT AFRICAIN ET DU TIERS MONDE

1. Les caractéristiques des pays d'Afrique noire en font un groupe plus homogène

Il est possible de dénombrer 96 pays dans le groupe dit des pays en voie de développement, tels que définis selon les critères des organismes du Groupe de la banque mondiale et de l'Organisation des Nations Unies, comparativement à moins d'une trentaine de pays inclus dans le groupe des pays à hauts revenus.

Ces pays sont répartis entre quatre continents et présentent des caractéristiques hétérogènes. L'Afrique noire subsaharienne regroupe cependant un ensemble de pays possédant une caractéristique commune: l'indépendance politique de bon nombre de ces pays ne remonte qu'à une dizaine d'années environ. Ce phénomène particulier constitue un événement historique unique et fort intéressant dans la mise en place des états modernes de la communauté internationale.

Au lendemain des déclarations d'indépendance et une fois apaisée l'euphorie des premiers instants, les gouvernements responsables des nouvelles républiques de l'Afrique de l'Ouest se sont vus soudainement confrontés avec de nombreux problèmes de structuration et d'orientation

de leurs systèmes économiques demeurés jusqu'à ce jour embryonnaires. Les réponses et l'empressement que chaque nouvelle nation apporta à la solution de ces problèmes varièrent selon les pays; certains optèrent pour une structure socialiste mais la majorité adoptèrent ou acceptèrent un système de production et de distribution de type capitaliste.

2. Le territoire national ivoirien regroupe des régions climatiques, des cultures et des ethnies différenciées

La République de Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest sud-saharienne sur la côte du golfe de Guinée. Elle couvre une superficie de 121,000 milles carrés et possédait en 1970 une population estimée à 5,115,000 habitants avec une population de 40,000 européens dont 35,000 sont français. Elle est entourée par un groupe de nations toutes indépendantes: le Libéria et la Guinée forment les frontières de la Côte d'Ivoire à l'Ouest, le Mali et la Haute Volta partagent les frontières ivoiriennes au Nord et le Ghana s'étend à l'Est du pays.

La composition ethnique de la population ivoirienne est très complexe et constitue un élément que les autorités ivoiriennes peuvent difficilement ignorer. Les groupes principaux suivants peuvent être discernés: Agnis-Ashantis, Krou, Mandé, Baoulé, Koua, Malinké et Sénoufou. De nombreux dialectes sont utilisés mais le français est reconnu à titre de langue officielle du pays et est ainsi utilisé par tous les niveaux administratifs de l'Etat. Un quart de la population

est de confession musulmane et un huitième de confession chrétienne, la majorité de la population a cependant conservé les croyances animistes ancestrales.

Le climat comporte trois zones qui s'étagent du sud au nord: la zone équatoriale, chaude, humide et pluvieuse, comportant 140 jours de pluie en deux périodes de pluie entrecoupées de deux périodes sèches; la zone sub-équatoriale au sud de la zone de savane, qui est moins humide mais comporte des écarts de température plus élevés, et enfin la zone soudanaise, moins pluvieuse avec seulement deux saisons, une saison sèche de décembre à juin, et une saison de pluie de juillet à novembre.

3. La traite des esclaves et le mercantilisme marquèrent la période du XVe au XXe siècle; certaines décisions orientèrent l'avenir de la nouvelle colonie

Les XVe, XVIe et XVIIe siècles avaient établi à diverses occasions des contacts et des échanges entre les peuples européens et les peuples vivant sur le littoral de l'Afrique de l'Ouest. Au XVIIIe siècle, le mercantilisme régna sur cette région dominée par la traite des esclaves. Le désintéressement des gouvernements européens, face à cette région soumise au siècle précédent à quelques efforts de colonisation, fut marqué par son abandon aux mains des Compagnies à monopole. Ces compagnies exécutèrent le triste trafic triangulaire, comportant la chasse aux

esclaves sur toute la côte ouest de l'Afrique, l'achat de fourrures en Amérique et la vente des produits de luxe dans les métropoles coloniales.

Les contacts officiels avec la France furent renoués en 1838 dans le cadre de la répression du trafic de traite. Une convention avait décrété, sans succès, la suppression de l'esclavage en 1794 et des lois avaient interdit le trafic en 1815 et 1818. Il y a eu tout d'abord présence d'une marine de guerre suivie d'une présence commerciale. Les premiers plants de café furent importés en Côte d'Ivoire en 1881 et la première bille d'acajou sortit des chantiers d'Arthur Verdier en 1885.

La Conférence de Berlin énonça en 1885 le principe des zones d'influence, stipulant l'obligation de l'occupation effective des territoires. "En quête de bons morceaux ou de morceaux de bravoure, l'Europe capitaliste et cocardière se rua vers l'intérieur du bloc africain"¹. La Colonie de Côte d'Ivoire fut créée le 10 mars 1893 et un premier gouverneur y fut nommé: ce fut le lieutenant d'infanterie de marine Binger.

La Colonie de Côte d'Ivoire n'était à cette époque qu'une entité purement théorique, proclamée pour faire échec aux autres pays concurrents, et seuls étaient occupés certains points du littoral, certains axes fluviaux et points stratégiques dans la zone de savane. Ce décret

1. Gabriel Rougerie, La Côte d'Ivoire, collection Que sais-je no. 1337, Paris, 1967, Presses Universitaires de France, 128 p.

confirma cependant la délimitation entre zones anglaises et françaises déjà marquée dans les régions littorales, établissant dès cette date les frontières des futurs états selon les acquisitions définies par la compétition coloniale.

Une phase de "pénétration active" fit suite à ces événements et introduisit de force les hommes de ce territoire dans le jeu européen. Ce fut une phase de conquête militaire entreprise en 1908 par le gouverneur Angoulvant et la "pacification" du territoire ne se termina qu'en 1915. La construction d'un chemin de fer qui s'enfonça progressivement en direction du Nord fut lancé dès 1904.

Parallèlement au choix du site d'Abidjan en tant que tête de la ligne ferroviaire, la décision fut prise de relier la lagune à la mer par un chenal afin de créer un port à Abidjan. Des solutions temporaires durent être apportées au problème des débouchés maritimes et entraînèrent la création d'un quai de débarquement à Grand Bassam en 1901, doublé du quai de Port Bouet en 1932; il fallut en effet attendre en juillet 1950 pour triompher des problèmes techniques de réalisation de ce chenal et voir la lagune communiquer avec la mer. Peu de temps après, les premiers navires purent s'ancrer en lagune, puis s'amarrer sur coffres près des quais de batelage et finalement accoster en 1955.

Ces travaux d'aménagement d'infrastructure ferroviaire et maritime firent que la Côte d'Ivoire lors de son accession à l'indépendance en 1960

disposait déjà de moyens de communication avec l'extérieur importants et se vit ainsi épargner pour de nombreuses années de coûteux investissements dans ce domaine.

4. La période 1944-1960 marqua l'évolution politique de ce pays vers l'indépendance

La conférence de Brazzaville en 1944 ouvrit une nouvelle période. L'on y avait en effet énoncé pour la première fois le concept de "l'autonomie et la représentation des peuples dans un organisme commun". C'était alors la formulation d'une requête de représentation égalitaire à l'intérieur d'une communauté franco-africaine.

Un apprentissage politique individuel avait déjà été fait par certains des hommes ivoiriens et "en 1945 les élections d'une commission municipale pour la commune mixte d'Abidjan avaient permis aux Africains de faire passer une liste d'où ils avaient exclu tout Européen: le promoteur de la liste était F. Houphouet-Boigny"². Deux mois plus tard, chaque colonie, pour respecter l'esprit de la Conférence de Brazzaville, était appelée à élire deux députés à l'Assemblée constituante française: l'un représentant les citoyens français métropolitains et les africains ayant acquis ce statut, l'autre, les sujets, soit le reste et la grande majorité de la population. Monsieur F. Houphouet-Boigny sortit député

2. Rougerie, Gabriel, op. cit., p. 102

de la campagne et de la bataille électorale qui s'ensuivit.

En octobre 1946, les leaders politiques de l'Afrique occidentale française (A.O.F.) se réunirent à Bamako pour accepter la réunion des partis africains en présence et la création du Rassemblement démocratique africain (R.D.A.) avec à sa tête F. Houphouët-Boigny. Le député de Côte d'Ivoire poursuivit alors son programme qu'il précisa en 1949: "Le R.D.A. contribue à réaliser l'Union française des peuples différents mais libres et égaux en droits et en devoirs, comme il assure la présence de l'Afrique noire dans la lutte anti-impérialiste que mènent les peuples du monde entier"³.

Selon Gabriel Rougerie, "Toute l'histoire et toute l'originalité de l'accès de la Côte d'Ivoire à l'indépendance se trouvent dans ces lignes. Son futur président croyait à la possibilité d'une Union française multi-nationale, mais il se voulait d'une époque qui rejette toute possibilité de dépendance"³.

Adoptée en 1958, la Constitution de cette communauté franco-africaine alla encore plus loin et proposa une "Communauté franco-africaine où les territoires d'Afrique auront la pleine et entière liberté de leurs institutions et de leur gouvernement à l'intérieur d'eux-mêmes". Le 4 décembre 1958, la Côte d'Ivoire se proclamait Etat-membre de la communauté et devenait une République; le 26 mars 1959, la loi consti-

3. Rougerie, Gabriel, op. cit., p. 103

tutionnelle instaura un parlement dont l'assemblée unique investit un premier ministre, Félix Houphouet-Boigny.

Cette époque correspondit à une période de mouvance et de confusion tant en France qu'en Afrique noire et l'originalité de la Côte d'Ivoire résida à ce moment-là dans son attachement à la formule fédéraliste exprimée par le congrès du R.D.A. en 1957 à Bamako. Le leader de la Côte d'Ivoire se lutta alors aux conceptions sénégalaises sur les problèmes de la Fédération des états de l'ex-AOF et s'opposa à l'intention de créer un exécutif fédéral. La Fédération de Mali fut créée en 1959 mais la Haute Volta et le Dahomey quittèrent cet organisme après seulement deux mois pour se rallier au point de vue de F. Houphouet-Boigny: "Jamais la Côte d'Ivoire n'acceptera d'entrer dans une quelconque Fédération primaire avec une super-assemblée et un super-gouvernement".

Houphouet-Boigny fonda alors le Conseil de l'Entente groupant le Niger, la Haute Volta, le Dahomey et la Côte d'Ivoire dans le but de poursuivre sa formule fédéraliste. L'on rapporte ainsi la phrase de Félix Houphouet-Boigny en conclusion de ses nombreuses démarches infructueuses: "J'ai attendu sur le parvis de la Fédération avec mes fleurs fanées".

Suite à ces échecs successifs, une demande de transfert de toutes compétences fut alors formulée par chacun des Etats du Conseil de l'Entente. C'est le 7 août 1960, à la suite d'un accord conclu à

Paris, que l'indépendance de la Côte d'Ivoire fut proclamée et que ce pays devint un état souverain après quelques soixante-dix ans d'existence en tant que colonie française.

5. Après une première décennie d'indépendance les autorités du pays semblent croire au 'miracle ivoirien'

Compte tenu des taux élevés de croissance connus au cours des années 1960-1970 dans l'évolution globale de l'économie et dans certains secteurs dynamiques et privilégiés, les autorités du pays ont vite fait d'y reconnaître la réussite de leurs politiques économiques et le bien fondé de leurs choix et de leur stratégie.

Cependant, dès les premières années d'indépendance ivoirienne, les critiques et les remises en question de l'orientation idéologique et des choix économiques du pays furent nombreuses concernant la dépendance accrue du pays face à l'extérieur et la faible participation des nationaux aux bénéfices de la croissance.

Par le bilan qui fera l'objet du chapitre huitième, il nous sera possible de faire le point entre les diverses opinions émises concernant les succès et les échecs de la croissance et du développement en Côte d'Ivoire et ceci à partir des divers éléments d'analyse présentés aux cours des prochains chapitres.

L'UTILISATION DES OUTILS DE LA COMPTABILITE NATIONALE COMME
PREMIER ELEMENT D'EVALUATION DES RESULTATS GLOBAUX
DE LA CROISSANCE

1. L'évolution des principaux agrégats économiques fut spectaculaire

La stabilité politique que connut la Côte d'Ivoire au cours de la décennie 1960-1970 facilita dans une grande mesure la mise en place des premiers éléments de la croissance économique. Les structures économiques ivoiriennes ont maintenu dans l'ensemble de ces années une production nationale en expansion générale rapide; les initiatives publiques et privées ont créé un véritable boom des exportations; une augmentation constante du revenu national et per capita, en découla.

L'économie ivoirienne connut au cours de la période 1960-1970 un taux annuel moyen de croissance de l'ordre de 10.5 pour cent de son Produit intérieur brut (P.I.B) aux prix courants. Un tel taux de croissance monétaire peut se comparer avantageusement, et fut comparé effectivement, avec les taux les plus élevés des autres économies mondiales qui, telle l'économie du Japon, connurent également une croissance accélérée. Ce taux de croissance place également la Côte d'Ivoire au premier rang des économies expansionnistes dans l'ensemble du pays de l'Afrique de l'ouest; une comparaison plus précise sera fournie plus loin.

Soutenu par un taux d'expansion de cet ordre, le P.I.B. ivoirien put s'élever du niveau de 142 milliards de francs C.F.A. qu'il connaissait en 1960, soit environ 568 millions de dollars américains, à un montant de 276 milliards en 1967 et finalement à 409 milliards en 1970, soit environ \$1,636 millions. Le P.I.B. du pays était ainsi parvenu à un montant presque triple de sa valeur initiale en début de la décennie 1960.

Bien qu'il soit difficile de déterminer avec précision un coefficient de réduction du P.I.B. à prix constants, il est possible d'établir à environ 3 pour cent la hausse des prix intérieurs entre 1960 et 1969 et à 5 pour cent l'effet inflationniste connu en 1970. Un tel ré-ajustement établirait à 7.5 pour cent environ le taux annuel de croissance du P.I.B. en termes réels pour la période 1960-1970.

L'évolution du P.I.B. et du produit per capita est retracée au tableau I et aux graphiques I et II; il est également possible d'observer l'évolution des différents secteurs de l'économie ivoirienne à partir des données du graphique I; ainsi il est possible de constater que le secteur primaire qui représentait 42 pour cent du Produit intérieur brut en 1960 a vu l'importance de sa contribution décroître à un niveau de 28 pour cent en 1970; d'autre part le secteur secondaire qui ne représentait que 11 pour cent lors de l'indépendance ivoirienne s'est accru au niveau de 20 pour cent en 1970; finalement le secteur tertiaire s'est accru rapidement au cours de la période 1965-1970 et atteint

maintenant un niveau de 52 pour cent du P.I.B., compte tenu de la contribution des services administratifs publics; le secteur tertiaire représentait déjà 47 pour cent du P.I.B. en 1960.

TABLEAU I
 PRODUIT INTERIEUR, PRODUIT NATIONAL ET REVENU NATIONAL

	1950	1960	1965	1967	1968	1969	1970
Produit intérieur brut (milliards de francs C.F.A.) (millions de \$)	65.0 (264)	142.6 (582)	239.6 (972)	275.7 (1,125)	326.5 (1,133)	365.6 (1,400)	409.5 (1,478)
<u>moins</u> paiement nets à des facteurs étrangers		- 3.7	- 11.5	- 9.4	- 10.3	- 6.2	- 10.0
Produit national brut <u>moins</u> amortissement		138.9 - 5.4	228.1 - 8.5	266.3 - 9.5	316.2 - 11.0	359.4 -13.0	403.4 - 15.5 (a)
Revenu national aux prix du marché <u>moins</u> impôts indirects déductions faites des subventions		133.5 18.8	219.6 38.2	256.8 46.6	305.2 56.7	346.4 71.2	387.9 (a) 99.0 (a)
Revenu national au coût des facteurs		114.7	181.4	210.2	248.4	275.2	288.9 (a)
Population (milliers habitants)	2,200	3,735	4,300	4,560	4,765	4,940	5,115
Produit intérieur brut per capita (francs C.F.A.) (dollars)	29,545 120	38,183 155	55,718 227	60,456 246	68,514 279	74,002 283	80,057 310
Revenu national per capita (francs C.F.A.) (dollars)		30,703 129	42,186 172	46,096 192	52,151 212	55,708 213	56,500 (a) 218 (a)

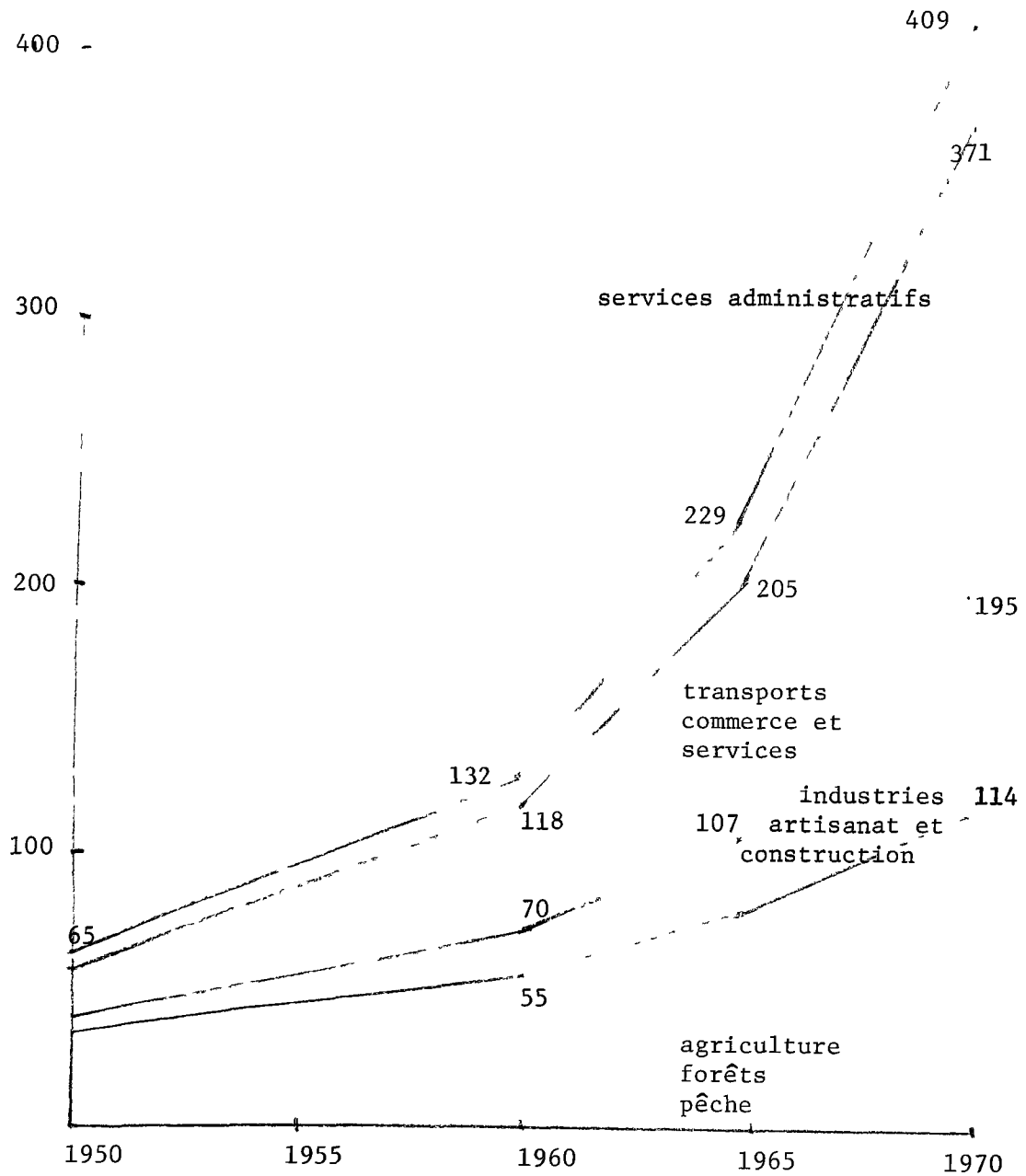
SOURCE: Fonds monétaire international - Surveys of African Economies
 volume III Washington 1970

a) valeurs estimées

GRAPHIQUE I

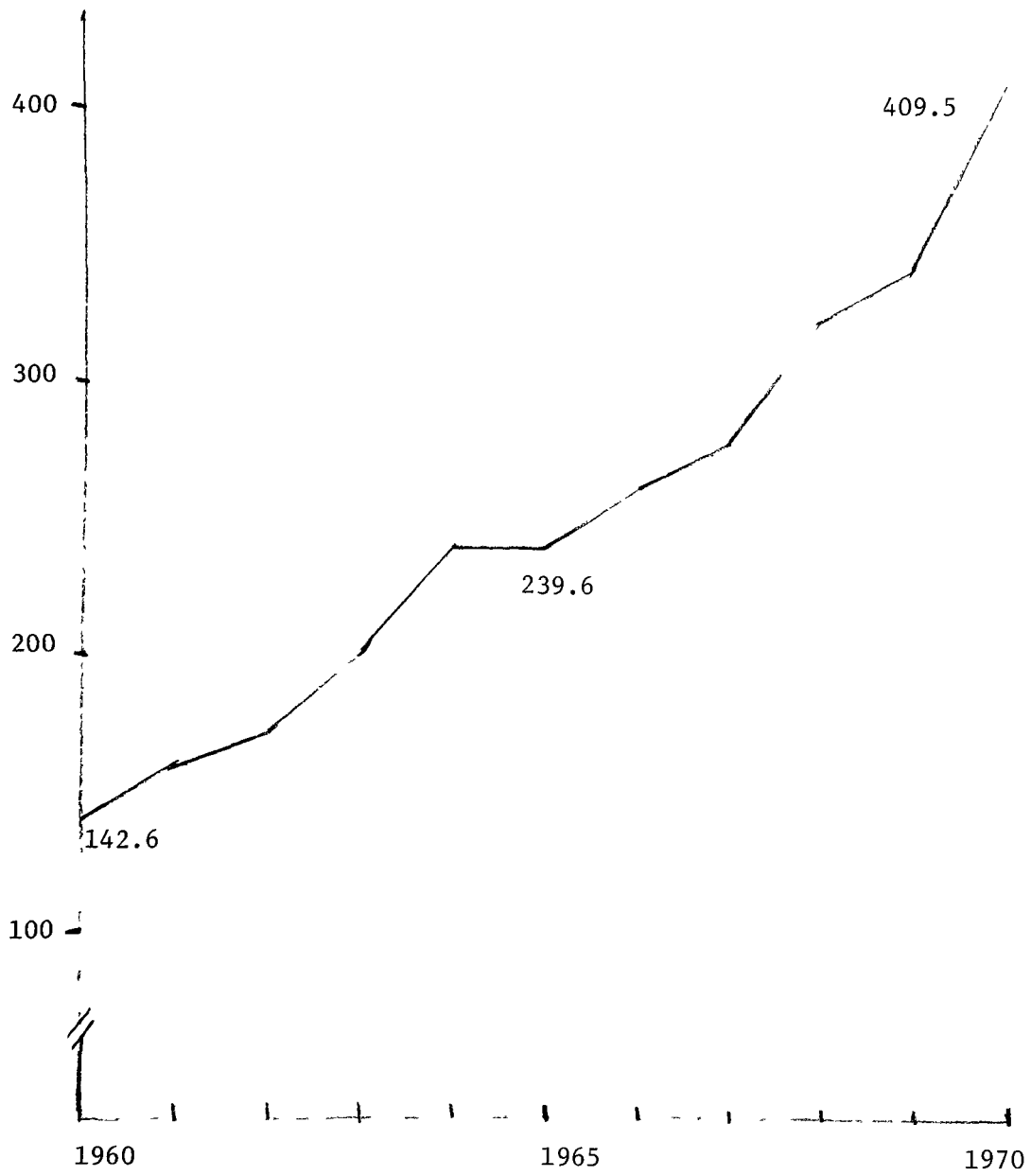
EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT 1950-1960 ET 1960-1970

(milliards de francs, valeurs 1965)



Source: 1950-1965: Amin Samir, Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire, Paris 1967, Editions de minuit, 321 p.
 1965-1970: données du tableau I

GRAPHIQUE II
LES VARIATIONS ANNUELLES DU PIB 1960-1970



Source: données du tableau I

2. Le niveau de la production per capita a également connu une expansion rapide

La Côte d'Ivoire est demeurée un pays faiblement peuplé malgré un apport massif de main d'oeuvre étrangère venue y tenter fortune. En 1965 le nombre d'étrangers en Côte d'Ivoire s'élevait à 1 million d'individus et représentait, à cette date, un quart de la population du pays.

Les attrait monétaires de la prospérité ivoirienne ont en effet attiré au cours de cette période une quantité impressionnante de manoeuvres étrangers d'origine malienne, voltaïque et sénégalaise surtout, mais également de nationalité dahoméenne et togolaise. Les problèmes créés par l'intégration de ces immigrants africains non-ivoiriens et par les relations de la population stable avec les travailleurs temporaires ou même saisonniers seront repris plus loin dans cet ouvrage.

Bien que la Côte d'Ivoire puisse être considérée comme possédant une faible population et une faible densité démographique, l'évolution de cette population au cours des ans s'est effectuée à un taux de croissance démographique relativement élevé. Ainsi la population ivoirienne qui est passée de 3,735,000 habitants recensés en 1960 à 5,115,000 habitants environ en 1970 a connu un taux de croissance démographique de trois pour cent par an.

Compte tenu des taux de croissance du P.I.B. et de la population énoncés précédemment, le niveau du P.I.B. per capita aurait augmenté à un taux moyen de 4.5 pour cent annuellement. Le niveau du P.I.B. per capita était évalué à 38,000 francs C.F.A. en 1960 ce qui représente environ \$155 et peut-être maintenant évalué à 80,000 francs C.F.A. en 1970, soit \$310.

Il n'est pas pertinent de discuter à ce stade de notre travail des faiblesses contenues dans la comparaison au cours des ans des divers niveaux de revenu per capita; l'aspect sous-jacent de la distribution du revenu sera repris dans un autre contexte au chapitre septième traitant des conséquences de la croissance.

3. La comparaison régionale et internationale laisse paraître une situation enviable

La comparaison régionale des résultats globaux constitue un instrument utile et permet d'entrevoir le progrès de la Côte d'Ivoire lorsque la croissance connue par ce pays est mise en comparaison avec la stagnation relative exprimée par les divers taux de croissance de la production per capita dans d'autres pays.

En effet, au taux de croissance de 4.5 pour cent du P.I.B. per capita en termes réels obtenu par la Côte d'Ivoire au cours de 1960-1970, il est révélateur de comparer les taux atteints par les autres

pays du Conseil de l'Entente pour la même période; ces taux sont de 1.2 dans le cas du Togo, 0.1 pour le Dahomey, -0.6 pour la Haute-Volta, et -2.0 dans le cas du Niger, ces taux étant de plus donnés en termes monétaires.

A l'extérieur du groupe des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest, nous remarquons en consultant le tableau II, que le Sénégal, concurrent pour la Côte d'Ivoire en maintes occasions, a connu pour la même période un taux de croissance nul de son P.N.B. per capita. De même, parmi les pays anglophones situés en Afrique de l'Ouest, les deux nations les plus importantes soit le Ghana, pays voisin de la Côte d'Ivoire et le Nigéria, voisin du Dahomey, ont atteint respectivement des taux de -0.4 et de 0.1 pour cent.

Bien que l'on puisse difficilement pousser plus loin la comparaison, compte tenu des différences de conditions et de facteurs présidant à la croissance de chacun de ces pays¹, les données formulées précédemment nous permettent cependant de constater le contexte de stagnation économique générale dans lequel se situe l'expérience ivoirienne; dans un tel contexte, la croissance rapide expérimentée par la Côte d'Ivoire apparaît facilement spectaculaire.

Il est également révélateur et intéressant de porter sur une base internationale la comparaison des niveaux de P.I.B. per capita.

1. Il suffit de mentionner l'aspect démographique qui implique des comparaisons entre des pays possédant des populations de 64.6 millions pour le Nigéria, 4.9 millions pour la Côte d'Ivoire et 1.9 millions pour le Togo.

Ainsi le niveau de \$310 per capita atteint en 1970 par la Côte d'Ivoire place ce pays légèrement au-dessus de la limite supérieure du "stade initial" de développement tel que défini par H.B. Chenery².

La Côte d'Ivoire est ainsi incluse dans le groupe des pays en voie de développement accédant à un stade avancé³. Dans cette nouvelle catégorie le niveau atteint par la Côte d'Ivoire se compare au niveau atteint par l'Algérie qui possède un P.I.B. per capita de \$300 et se situe à un niveau supérieur à deux autres pays du Maghreb, soit la Tunisie dont le niveau est fixé à \$250 et le Maroc avec un niveau de \$230 et qui n'ont pas encore atteint le chiffre "fatidique" de \$300.

La comparaison étendue à l'ensemble de l'Afrique noire démontre que le niveau atteint par la Côte d'Ivoire est supérieur à la situation connue dans la majorité de ces pays; ainsi le niveau atteint par le Sénégal est de \$230, celui du Cameroun est de \$180, celui du Kenya est de \$150 et celui de l'Ouganda est de \$130. Dans le groupe des pays en voie de développement au stade avancé, seul le Ghana connaît un niveau identique à la Côte d'Ivoire et seule la Zambie possède un niveau supérieur.

2. Hollis B. Chenery, Croissance et changements structurels, article publié dans la revue *Finances et développements*, vol.8, no 3, septembre 1971, p. 18-31

3. Le stage avancé inclus, selon la distinction de H.B. Chenery, tous les pays dont le revenu per capita est compris entre \$300 et \$1,000.

Par ailleurs, nombre d'autres pays importants d'Afrique noire maintiennent des niveaux équivalents ou inférieurs à \$100; ce niveau de \$100 fut également retenu comme niveau de démarcation et constitue la limite inférieure du stade initial de développement⁴. Ainsi le Nigeria se maintient à un niveau de \$120 alors que la Tanzanie atteint \$100, le Dahomey et le Niger \$90. Tel qu'illustré au tableau II, plus de quinze pays se retrouvent à un niveau inférieur à \$100 et très souvent à des niveaux à peine supérieurs à \$ 50. La majorité de ces pays se situe ainsi parmi les vingt cinq pays les plus défavorisés de la communauté internationale tels que définis par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED).

L'extension de la comparaison à l'ensemble des 96 pays du "tiers-monde" permet de voir que la Côte d'Ivoire atteint un niveau de produit per capita similaire à celui expérimenté en Turquie (\$310) et en Irak (\$320), se rapproche du niveau atteint par certains pays de l'Amérique latine tels que la Colombie (\$340), la République Dominicaine (\$350) et le Guatemala (\$360) et possède une production per capita supérieure aux niveaux atteints par de nombreux pays asiatiques tels que les Philippines (\$210), la Thaïlande (\$200), le Sri Lanka et l'Inde (\$110), et le Pakistan (\$100).

4. Selon la classification de H.B. Chenery, le niveau de \$100 constitue la limite inférieure du groupe des pays en voie de développement; sous ce niveau les pays sont dits sous-développés.

TABLEAU II

L'ECHELLE DE LA RICHESSE PNB PAR TETE : 1970

PAYS A HAUTS REVENUS	P.N.B. per capita	POPULATION (1,000)	P.N.B. (millions)	TAUX DE CROISSANCE	
				Popul. %	P.N.B.* %
Etats Unis	4,760.	204,800	975,240.	1.2	3.2
Suède	4,040.	8,040	32,510.	0.7	3.8
Canada	3,700.	21,406	79,130.	1.8	3.6
Suisse	3,320.	6,281	20,850.	1.5	2.5
Danemark	3,190.	4,921	15,700.	0.7	3.7
France	3,100.	50,775	157,390.	1.0	4.6
Allemagne de l'Ouest	2,930.	61,560	180,260.	1.0	3.5
Norvège	2,860.	3,879	11,110.	0.8	4.1
Australie	2,820.	12,552	35,440.	2.0	3.1
Belgique	2,720.	9,683	26,320.	0.6	4.0
Nouvelle Zélande	2,700.	2,816	7,610.	1.7	2.1
Allemagne de l'Est	2,490.	17,250	42,970.	0.0	4.2
Hollande	2,430.	13,019	31,670.	1.3	3.9
Finlande	2,390.	4,695	11,210.	0.6	3.9
Grande Bretagne	2,270.	55,730	126,670.	0.6	2.2
Tchecoslovaquie	2,230.	14,467	32,300.	0.6	3.8
Autriche	2,010.	7,390	14,820	0.5	3.9
Israël	1,960.	2,910	5,690.	3.2	4.7
Japon	1,920.	103,390	198,840	1.0	9.6
Russie	1,790.	242,768	434,870.	1.2	5.8
Libye	1,770.	1,940	3,420	3.7	20.4
Italie	1,760.	53,667	94,580.	0.8	4.6
Porto-Rico	1,650.	2,842	4,680.	1.8	5.8
Hongrie	1,600.	10,331	16,490.	0.3	5.4
Pologne	1,400.	32,807	46,030.	1.0	5.2
Irlande	1,360.	2,944	4,010	0.4	3.6
Argentine	1,160.	23,212	26,820.	1.5	2.5
Grèce	1,090.	8,892	9,700.	0.7	6.6
Espagne	1,020	33,645	34,360.	1.1	6.1

* P.N.B.: per capita

** Période 1960-1970

SOURCE: Atlas de la Banque mondiale 1971

TABLEAU II

... suite

L'ECHELLE DE LA RICHESSE PNB PAR TETE : 1970

PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (stade avancé)	P.N.B.	POPULATION	P.N.B.	TAUX DE CROISSANCE	
	per capita	(1,000)	(millions)	Popul. %	P.N.B. * % **
Venezuela	980	10,399	10,210	3.5	2.3
Hong Kong	970	3,960	3,840	2.5	8.4
Roumanie	930	20,253	18,850	0.9	7.7
Singapour	920	2,075	1,900	2.4	5.2
Trinidad/Tobago	860	1,027	880	2.1	1.9
Uruguay	820	2,886	2,370	1.3	-0.4
Bulgarie	760	8,490	6,470	0.8	7.4
Afrique du Sud	760	22,160	16,850	3.0	3.0
Panama	730	1,464	1,060	3.3	4.2
Chili	720	9,780	7,050	2.3	1.6
Jamaïque	670	1,888	1,270	1.6	3.5
Mexique	670	50,670	33,830	3.5	3.7
Portugal	660	9,635	6,390	0.9	5.3
Yougoslavie	650	20,540	13,340	1.1	4.3
Albanie	600	2,170	1,290	2.9	4.8
Liban	590	2,726	1,610	2.5	0.5
Costa Rica	560	1,727	970	3.3	3.2
Cuba	530	8,390	4,440	2.1	-0.6
Mongolie	460	1,280	590	3.0	0.0
Pérou	450	13,586	6,110	3.1	1.4
Arabie Saoudite	440	7,360	3,220	1.7	8.0
Nicaragua	430	1,984	860	3.5	2.8
Brésil	420	92,764	38,470	2.9	2.4
Zambie	400	4,136	1,640	2.5	7.1
République de Chine	390	14,035	5,490	2.9	7.1
Iran	380	28,662	10,800	2.9	5.4
Malaisie	380	10,945	4,120	3.1	3.1
Guatemala	360	5,190	1,860	3.1	2.0
République Dominicaine	350	4,068	1,430	3.0	0.5
Colombie	340	21,632	7,350	3.2	1.7
Corée du Nord	330	13,890	4,570	2.7	5.1
Irak	320	9,678	3,090	3.5	2.5
Turquie	310	35,230	10,860	2.5	3.9
<u>Côte d'Ivoire</u>	310	4,941	1,520	3.0	4.5
Ghana	310	8,640	2,640	2.6	-0.4
Angola	300	5,501	1,670	1.3	3.2
Salvador	300	3,534	1,070	3.7	1.7
Algérie	300	14,330	4,270	3.1	1.7
Papouasie ,	300	2,420	720	2.3	4.5

* P.N.B.: per capita

** Période 1960-1970

TABLEAU II

...suite

L'ECHELLE DE LA RICHESSE PNB PAR TETE : 1970

PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (stade initial)	P.N.B. per capita	POPULATION (1,000)	P.N.B. (millions)	TAUX DE CROISSANCE	
				Popul.	P.N.B. * % **
Syrie	290.	6,098	1,750	2.9	3.4
Equateur	290.	6,093	1,740	3.4	1.7
Honduras	380.	2,520	710.	3.3	1.8
Rhodésie	280.	5,310	1,470.	3.3	0.4
Paraguay	260.	2,379	630.	3.1	1.3
Tunisie	250.	5,075	1,270.	3.0	0.5
Corée du Sud	250.	31,793	7,910.	2.6	6.8
Jordanie	250.	2,317	570.	3.5	2.9
Liberia	240.	1,520	370.	3.0	0.9
Mozambique	240.	7,729	1,840.	1.9	3.4
Maroc	230.	15,495	3,600	2.9	1.0
Sénégal	230.	3,870	870.	2.1	0.0
Philippines	210.	36,850	7,660.	3.0	2.9
Egypte	210.	33,329	6,870	2.5	1.7
Sud-Vietnam	200.	18,332	3,700.	2.6	1.0
Thaïlande	200.	36,218	7,050.	3.1	4.9
Sierra-Leone	190.	2,555	490.	1.4	4.7
Cameroun	180.	5,836	1,050.	2.1	3.8
Bolivie	180.	4,931	870.	2.6	2.5
République de Chine	160.	836,000	121,000.	2.0	2.1
Kenya	150.	11,250	1,680.	3.1	3.6
République Centraf.	140.	1,552	220.	2.6	0.2
Mauritanie	140.	1,170	170.	1.9	4.5
Togo	140.	1,956	270.	2.9	1.2
République Malgache	130.	7,310	970.	2.6	1.2
République Khmère	130.	7,485	970.	3.2	0.1
Ouganda	130.	9,814	1,260	2.7	2.4
Nigéria	120.	55,070	6,740.	2.9	0.1
Laos	120.	2,962	350.	2.4	1.9
Soudan	120.	15,695	1,850.	2.9	1.0
Guinée	120.	3,980	460.	2.6	2.7
République du Yemen	120.	1,255	140.	2.3	-5.0
Sri Lanka	110.	12,514	1,420	2.4	1.5
Inde	110.	538,129	57,290.	2.3	1.2
Haïti	110.	4,867	520.	2.0	-0.9
Tanzanie	100.	13,270	1,360.	2.5	3.6
Viêt-Nam du Nord	100.	21,150	2,180	2.8	3.2
Pakistan et Bangladesh	100.	130,166	12,820	2.7	2.4

* P.N.B.: per capita

** Période 1960-1970

TABLEAU II

...SUITE

L'ECHELLE DE LA RICHESSE PNB PAR TETE : 1970

PAYS SOUS-DEVELOPPES	P.N.B. per capita	POPULATION (1,000)	P.N.B. (millions)	TAUX DE CROISSANCE	
				Popul. %	P.N.B.* % **
Niger	90.	4,020	380.	2.9	-2.0
Dahomey	90.	2,708	240.	2.9	0.1
Zaire	90.	18,800	1,600.	2.8	2.7
Tchad	80.	3,640	300.	1.8	0.4
Népal	80.	11,060	920.	1.8	0.5
Birmanie	80.	27,584	2,230.	2.1	0.6
République du Yémen	80.	5,730	290.	2.2	2.0
Indonésie	80.	115,567	8,880.	2.0	1.0
Ethiopie	80.	24,625	1,880.	2.2	2.8
Afghanistan	80.	14,300	1,070.	2.0	0.5
Malawi	80.	4,440	330.	2.6	2.1
Somalie	70.	2,828	190.	2.4	-1.1
Mali	70.	5,018	320.	2.1	4.4
Haute-Volta	60.	5,384	340.	2.1	-0.6
Burundi	60.	3,544	210.	2.0	0.8
Rouanda	60.	3,596	200.	3.0	-1.5

* P.N.B.: per capita

** Période 1960-1970

SOURCE: Atlas de la Banque Mondiale 1971.

Il est nécessaire de rappeler que les comparaisons précédentes demeurent d'une précision très limitée du fait qu'elles ne reposent que sur un seul indicateur économique. Nous croyons cependant que cette comparaison demeure valable dans le cadre du présent ouvrage du fait qu'elle permet de situer rapidement l'expérience individuelle de la Côte d'Ivoire dans un contexte mondial en évolution constante.

Une telle comparaison internationale sera reprise au chapitre huitième et l'indice composé du professeur F.H. Harbison sera alors utilisé pour compléter et soutenir l'ensemble de l'analyse de ce chapitre. Les prochains chapitres expliqueront, auparavant, les mécanismes responsables de la croissance et les moyens mis en oeuvre pour la susciter.

LES MECANISMES QUI ONT SOUS-TENDU

LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT

1. Le secteur extérieur a joué un rôle moteur déterminant

Le rôle qu'a joué le secteur extérieur dans la croissance de l'économie de la Côte d'Ivoire fut déterminant; en effet l'importance détenue par les exportations au cours de la décennie 1960-1970 s'exprime par le fait que la valeur des produits exportés se maintient au tiers de la valeur globale du P.I.B.

Le taux de croissance du P.I.B. aux prix du marché a accusé certaines fluctuations au cours de la décennie 1960-1970 et ces fluctuations furent entraînées principalement par les variations de la production des denrées agricoles d'exportation et par le comportement des cours de ces produits sur les marchés internationaux; cette situation s'est révélée surtout exacte dans le cas des deux principaux produits agricoles d'exportation, soit le café et le cacao.

En effet, tel que le font voir les données du tableau III, le taux de croissance annuelle que connut le P.I.B. se conforme de très près au comportement adopté par le taux de croissance du secteur des exportations. Ainsi, les taux de croissance exceptionnels de l'ordre de 20 pour cent que connut le P.I.B. ivoirien pour les années 1964 et

1968 correspondaient de près à des taux de croissance de l'ordre de 30 pour cent dans le secteur des exportations; de la même façon, les taux de croissance du P.I.B. s'établissent à une valeur presque nulle en 1965 lors d'un recul du niveau des exportations pour la même année.

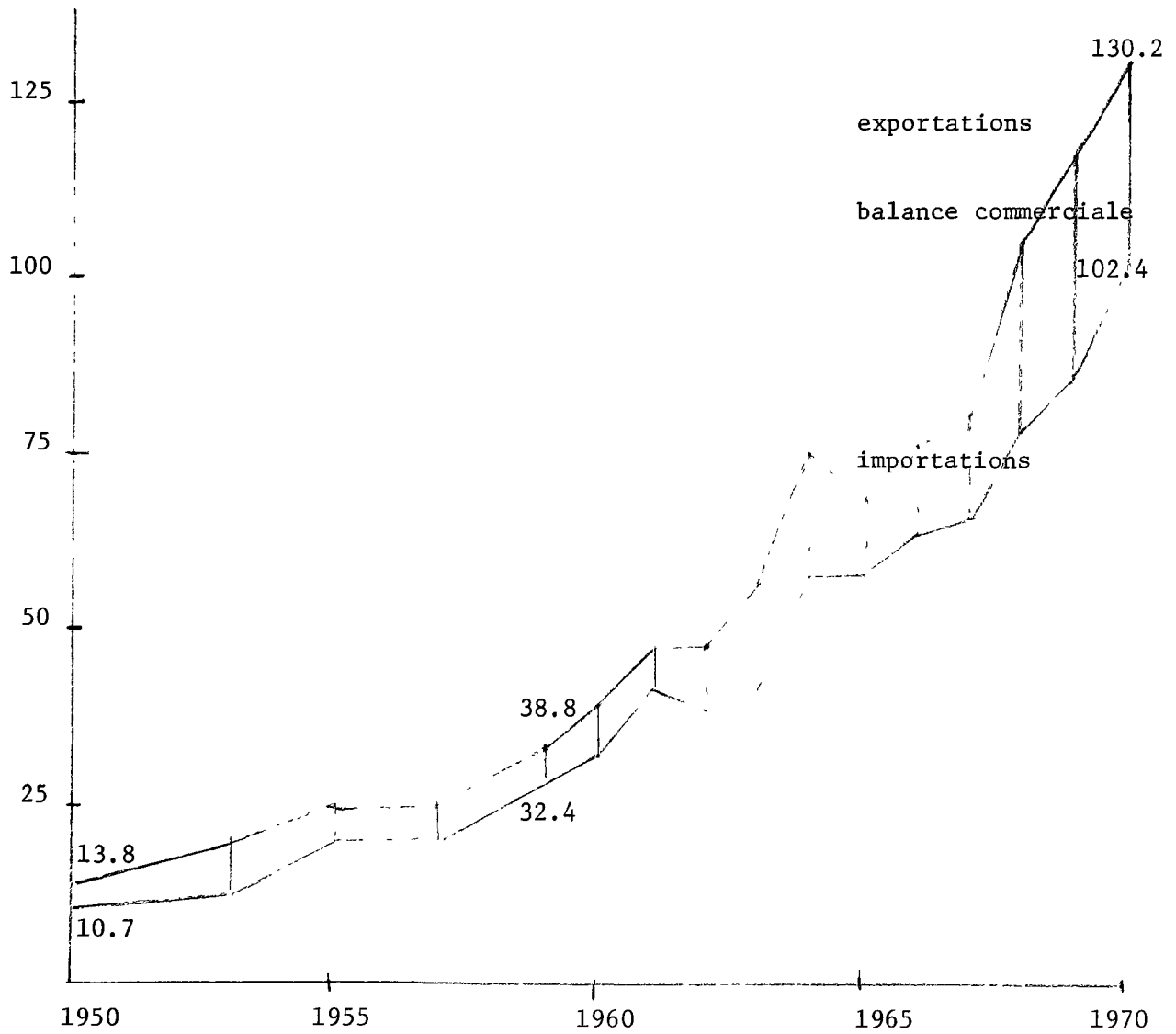
TABLEAU III
 SECTEUR EXTERIEUR ET CROISSANCE ECONOMIQUE 1960-1970
 (milliards de francs C.F.A.)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
P.I.B.	142.6	161.4	168.3	197.8	239.7	239.6	258.0	275.7	326.4	365.6	409.5
Taux de croissance (%)		13.2	4.2	17.5	21.2	0.0	7.8	6.9	18.4	12.0	13.1
Exportations	38.8	47.1	47.9	56.8	74.5	68.4	76.6	80.3	104.9	118.2	130.2
Taux de croissance (%)		16.7	1.3	17.8	28.3	-9.7	11.1	6.7	32.2	15.9	8.0
Importations	32.4	41.8	38.5	41.9	58.9	58.3	63.6	65.0	77.6	86.3	102.4
Taux de croissance (%)		29.0	-7.9	8.0	43.0	-1.4	9.9	2.2	19.4	11.2	18.6
Balance commerciale.	6.4	5.3	9.4	14.9	15.6	10.1	13.0	15.3	27.3	31.9	27.8
Taux de croissance (%)		-17.2	77.3	58.5	4.7	-35.2	28.7	17.7	78.4	16.8	-12.8

LES MECANISMES DE LA CROISSANCE

Source: Bulletin de l'Afrique noire L'économie ivoirienne
 Paris 1971 Ediafric 332 p.

GRAPHIQUE III
 EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE 1950-1970
 (milliards de Fr.C.F.A.)



Source: données du tableau III

La vigueur de l'expansion du secteur des exportations fut l'élément déterminant dans l'évolution du taux de croissance de l'économie; en effet, alors que la valeur du P.I.B. aux prix du marché triplait au cours de la période étudiée, la valeur des exportations quadruplait et passait d'un niveau de 38 milliards de francs C.F.A. en 1960, au montant de 130 milliards en 1970. Cette expansion rapide des exportations permit aux pays de maintenir constamment un excédent de la balance commerciale malgré une hausse excessivement rapide du niveau des importations.

Au cours de la période 1960-1970, les importations se sont accrues au taux moyen de 13.2 pour cent, soit plus rapidement que le taux de croissance globale de l'économie qui s'est effectué au taux de 10.5 pour cent tel que mentionné précédemment. Les exportations ont cependant démontré une croissance plus rapide que ces deux premières variables avec un taux annuel moyen de 14.7 pour cent. Le taux moyen de couverture des importations par les exportations qui était de 120 en 1960 s'est ainsi élevé au niveau de 130 en 1970.

Cette expansion rapide du commerce extérieur s'est soldée par une diversification des relations commerciales où de nouveaux partenaires tels que l'Italie, l'Allemagne sont venus s'ajouter.

2. Les produits primaires ont constitué la base de la croissance rapide du secteur extérieur

Un examen rapide de la structure et de la composition des exportations au cours de ces dix années fait voir très nettement le rôle primordial joué par les produits primaires dans ce domaine. En effet, le tableau IV indique clairement que les exportations de café, de cacao et de bois, qui représentaient 90 pour cent des exportations totales en 1960, maintiennent toujours une part importante de ce secteur en fin de période, soit 77 pour cent de la valeur totale. Si l'on ajoute à la valeur de ces trois produits principaux, les sommes obtenues des exportations de bananes et d'ananas pour la même période, le pourcentage du secteur primaire est porté à 95 et 80 pour cent respectivement pour les années 1960 et 1970.

Il est possible de souligner dès maintenant la double spécialisation des exportations ivoiriennes dans le domaine des matières premières et des produits de base alors que l'essentiel de ces exportations se limite à trois produits principaux. Cette situation implique une importante vulnérabilité du commerce extérieur du pays.

TABLEAU IV
COMPOSITIONS DES EXPORTATIONS 1960-1970

	Exportations totales		CAFE			CACAO			BOIS		
	Q	V	Q	V	% (V)	Q	V	% (V)	Q	V	% (V)
1960	1032	38.8	147.5	18.7	50.0	62.9	8.2	23.4		6.3	17.0
1961		47.1		20.2	42.6		9.8	20.8		8.3	17.6
1962	1463	47.9		18.8	37.2	101.1	10.6	22.1		9.1	19.0
1963	1753	56.8	182.1	24.5	43.6		11.1	19.3		12.4	21.8
1964	2213	74.5	204.3	31.7	42.6	124.3	14.5	19.5		17.9	23.9
1965	2392	68.4	185.6	25.9	37.8	126.4	10.9	15.9	1904	18.5	27.0
1966	2343	76.6	181.5	30.2	39.4	124.3	13.1	17.1	1822	18.6	24.2
1967	2479	80.3	149.0	25.4	31.7	105.2	13.9	17.3	2172	21.8	27.1
1968	3263	104.9	214.4	35.8	34.1	121.5	19.4	18.5	2620	25.8	24.8
1969	3640	118.2	178.3	30.2	25.5	118.9	26.3	22.3	3326	33.9	29.7
1970	3001	130.2	195.3	43.2	33.2	143.2	26.7	21.3	2510	27.7	22.5

Quantités: en 1000 tonnes

Valeur : en milliards Fr CFA

Source: Bulletin de l'Afrique Noire, L'Economie Ivoirienne, 2e edition, Ediafric, Paris, 1971

Bulletin de l'Afrique Noire, Mémento statistique de l'Economie Africaine, Ediafric, Paris, 1969.

TABLEAU IV

...SUITE

COMPOSITIONS DES EXPORTATIONS 1960-1970

	BANANES			ANANAS		
	Q	V	% (V)	Q	V	% (V)
1960	72.6	1.3	3.4		0.6	1.6
1961	191.9				0.6	1.2
1962	125.3	2.9	6.0		0.7	1.2
1963	133.4	3.5	6.1		0.9	1.6
1964	125.9	3.1	4.2		1.4	1.9
1965	128.3	2.8	4.1		1.5	2.2
1966	131.7	2.8	3.7		1.9	2.4
1967	142.6	3.0	3.8		2.4	3.0
1968	147.4	3.1	2.9		2.6	2.5
1969	147.3	3.0	2.6		2.7	2.2
1970	140.5	3.2	2.5		2.8	2.1

Quantités: en 1000 tonnes

Valeur : en milliards Fr CFA

La position relative de chacun des trois grands produits d'exportation se modifia au cours des années; la production de café domina le secteur d'exportation en 1960 avec 50 pour cent de la valeur totale mais parvint en 1970 à un rôle relatif plus limité avec un tiers seulement de la valeur des produits exportés. Les exportations de bois connurent une amélioration relative de leur position au cours de la période et l'année 1969 vit apparaître ce produit en première place; l'année 1970 marqua une recrudescence de l'importance relative du café ce qui replaça ce produit en première position. Tout au long de cette période, le cacao maintint une importance relative constante de l'ordre du quart de la valeur totale des produits exportés.

Ainsi au cours des années, chacun des trois produits principaux prit à tour de rôle la relève par des niveaux d'exportation importants et permit ainsi le maintien du taux de croissance du secteur des exportations à niveau élevé.

A la fin de sa première décennie d'indépendance, la Côte d'Ivoire se manifeste aujourd'hui à l'échelle mondiale et se situe en troisième place parmi les producteurs mondiaux de café après le Brésil et la Colombie et à la première place parmi les producteurs africains. Provenant de plus de 500,000 ha de plantations à 95 pour cent africaines, 195,000 tonnes de café furent exportées en 1970, rapportant 43 milliards de francs C.F.A. La Côte d'Ivoire détient également la troisième place sur le marché mondial du cacao et se place alors après

le Ghana et le Nigeria et sensiblement à égalité avec le Brésil; 250,000 ha de plantations purement africaines permirent d'exporter 145,000 tonnes de cacao en 1970 pour une valeur de 27 milliards de francs C.F.A.

3. Le secteur industriel a également connu une expansion rapide

Le secteur industriel a connu en Côte d'Ivoire une performance nettement supérieure à celle obtenue par la plupart des états voisins. Pour la première fois en 1969, le chiffre d'affaires de l'industrie ivoirienne dépassa celui obtenu par l'industrie sénégalaise qui avait été jusqu'à cette date le plus élevé des pays d'Afrique noire francophone. L'année 1970 marqua également une nette amélioration sur la précédente, atteignant le niveau de 100 milliards de francs C.F.A. Avec un tel niveau du chiffre d'affaires, la Côte d'Ivoire surclasse également de près de 30 pour cent le montant obtenu par l'industrie camerounaise qui connaît également une rapide expansion.

De 1960 à 1970, le chiffre d'affaires ivoirien est passé d'un montant de 13 milliards de C.F.A. au niveau de 100 milliards en 1970, soit un montant de 7.7 fois plus grand. En 1970, trois branches d'activités dépassaient le niveau de 10 milliards de chiffre d'affaires, soit les secteurs des industries textiles et de l'habillement, des industries de conservation et de la préparation alimentaire et des industries du bois. Ainsi de 1960 à 1970, le nombre d'industries est

passé de 180 à 375 et la quantité de main-d'oeuvre utilisée a quadruplée passant d'un niveau inférieur à 10,000 travailleurs à un nombre de 36,500 employés en 1970.

4. Le secteur tertiaire a cru à un rythme similaire au taux de croissance du Produit national

Le rythme du secteur tertiaire s'est calqué en quelque sorte sur le taux de croissance de l'ensemble de l'économie, entraîné par l'extension des secteurs modernes de l'économie orientés vers l'extérieur.

L'évolution du secteur des transports souligne bien le dynamisme de l'expansion économique; l'amélioration constante observable au niveau de l'infrastructure portuaire témoigne de ce fait; le trafic marchandise au port d'Abidjan est ainsi passé de 1.7 millions de tonnes en 1960 à 5.5 millions de tonnes en 1970 et la création d'un second port en eau profonde à San Pedro permet de maintenir le taux de croissance des produits échangés.

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

POUR SUSCITER ET MAINTENIR LA CROISSANCE

1. Les investissements globaux ont été abondants et les investissements privés ont répondu positivement aux incitations du code des investissements

Les résultats globaux décrits précédemment n'ont pu se réaliser que par la mise en place de moyens puissants exprimant le dynamisme de la croissance de la Côte d'Ivoire. Le niveau élevé des investissements au cours de la période 1960-1970 constitua le premier élément de ce dynamisme.

Les investissements ont cru rapidement au cours de la période 1960-1970. En effet, d'un niveau de 20 milliards de francs C.F.A. en 1960, les investissements globaux (formation brute de capital fixe) ont très rapidement atteint 44 milliards en 1965 et finalement 75 milliards en 1970; ainsi d'une participation de 13 pour cent du P.I.B. en 1960, les investissements ont atteint une contribution de 20 pour cent en 1970. Une telle contribution des investissements globaux au P.I.B. constitua très certainement un des éléments les plus dynamiques de la croissance et le maintien d'un tel niveau d'investissements ne pourra que très certainement faciliter l'accès du pays au décollage économique recherché par les autorités du pays

De ce montant global, les investissements privés ont représenté en moyenne au cours de cette décennie les deux tiers des montants engagés. Ces investissements se sont orientés avant tout vers les secteurs de l'industrie et de la construction et furent financés en grande majorité par l'entrée de capitaux étrangers.

Il est indiscutable que le climat libéral recherché par les autorités ivoiriennes ait entraîné une telle entrée de capitaux; le système d'échange sans restrictions majeures adopté par le gouvernement étant venu également faciliter ce mouvement.

Les investissements privés constituèrent l'élément le plus dynamique de l'ensemble du secteur du financement. En effet de 1960 à 1965, ces investissements connurent un taux annuel de croissance de l'ordre de 22 pour cent portant le niveau annuel des investissements de 11 milliards de francs C.F.A. en 1960 à 35 milliards en 1965. De 1965 à 1970, la croissance fut quelque peu plus faible, le niveau des investissements s'élevant cependant à 62 milliards en 1970 aux prix constants de 1968.

Ainsi la période 1960-1970 aura-t-elle connu un investissement cumulatif de l'ordre de 380 milliards de C.F.A. de la part des entreprises privées et des ménages, ce qui correspond à \$1,250 millions.

Le "Journal de Genève" indiquait dans la publication du 31 janvier 1969 que selon lui, le code des investissements promulgué en

Côte d'Ivoire était considéré "comme l'un des plus libéraux du monde". Il est intéressant de noter la date à laquelle fut promulgué ce code; il fut en effet mis en fonction le 3 septembre 1959, soit environ une année avant la déclaration d'indépendance du pays.

Le code des investissements accorde de nombreux avantages et exonérations aux entreprises jugées prioritaires. Les mesures d'exonération et d'allègement fiscal portent sur les droits et taxes perçus à l'entrée sur les marchandises et produits importés, sur certains impôts, contributions et taxes affectant les activités intérieures de production ou les transactions de même que sur certains droits et taxes perçus à la sortie du territoire.

En 1970, le nombre des entreprises admises au régime prioritaire s'élevait à 73 sur un montant total de 230 entreprises possédant un caractère industriel.

2. Les finances publiques et la contribution du B.S.I.E. ont joué un rôle catalyseur

Les investissements publics ont eu pour leur part un effet complémentaire en concentrant leurs efforts dans le secteur de l'agriculture et dans le domaine de l'infrastructure.

Les investissements agricoles furent avant tout orientés vers la réalisation de programmes importants de diversification; de nouveaux

produits d'exportation firent l'objet de ces programmes, les plus importants de ces produits étant l'huile de palme et le caoutchouc. De nouveaux programmes furent également conçus pour répondre aux besoins de la consommation locale: le riz, le maïs, le sucre et le coton firent également l'objet d'interventions; ces interventions se révélèrent très tardives cependant puisqu'elles ne furent effectuées qu'au cours des dernières années de la décennie.

Une valeur importante des investissements publics des dernières années fut orientée vers le secteur de l'infrastructure économique. La construction d'un port en eau profonde à San Pedro et des éléments d'infrastructure nécessaires au développement de la région du sud ouest, de même que la construction du barrage hydro-électrique de Kossou, dans la région centre du pays, sont venus monopoliser près de 30 à 40 pour cent des sommes affectées au Budget spécial d'investissement et d'équipement (B.S.I.E.) pour les années 1970-1971.

Les finances publiques dans leur ensemble ont témoigné d'un dynamisme remarquable de 1960 à 1970 puisque près de 560 milliards de francs C.F.A. furent mobilisés dans le cadre du budget général de fonctionnement et du budget spécial d'investissement et d'équipement. En consultant le tableau V et le graphique IV il est possible d'observer que de 1960 à 1970, la masse budgétaire est passée de 26.2 à 101.1 milliards, ce qui représente un niveau qui a quadruplé au cours de la décennie.

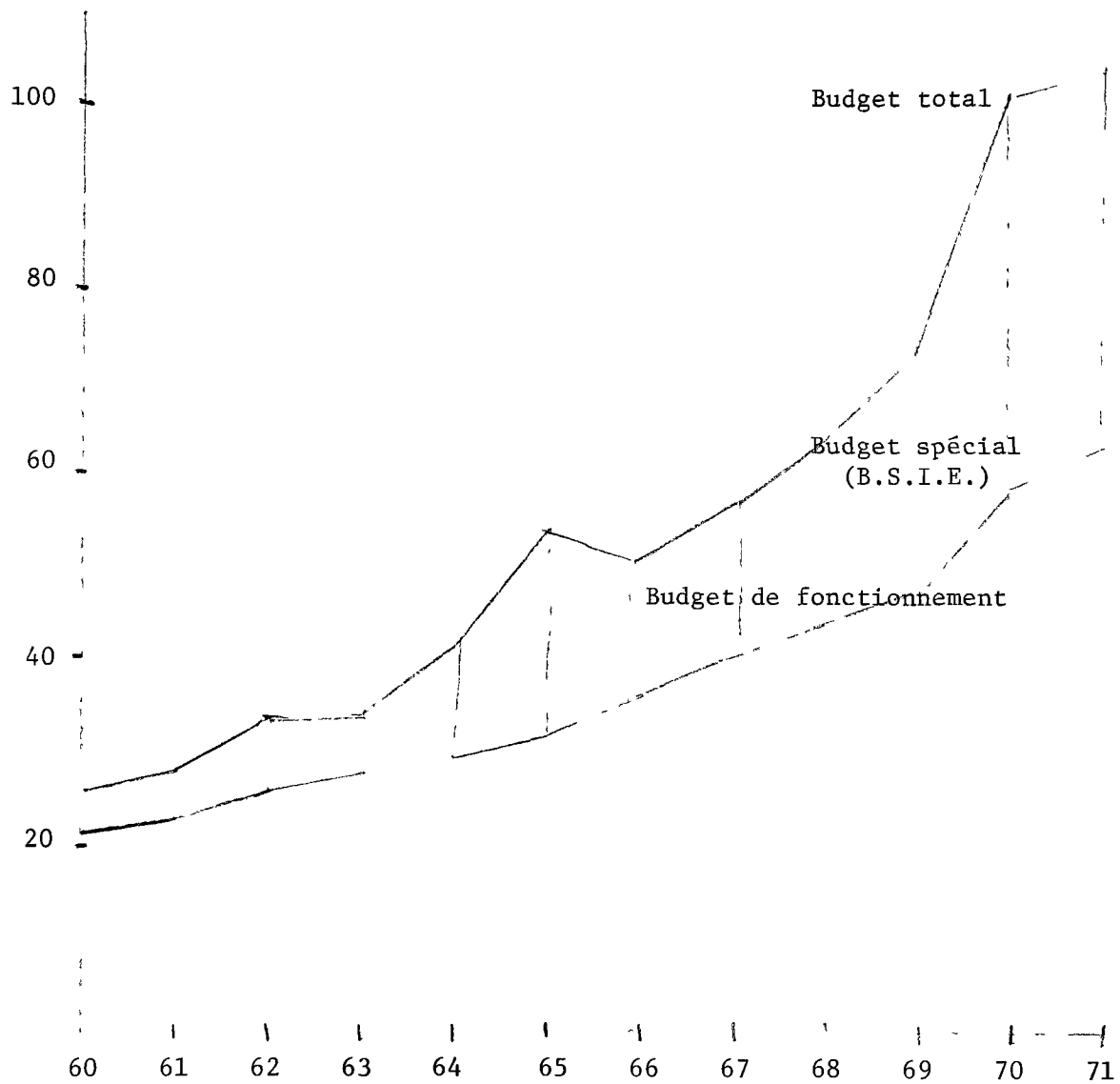
TABLEAU V
 BUDGET DE FONCTIONNEMENT
 ET BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT ET D'EQUIPEMENT
 (Milliards de Fr CFA)

	Budget de fonctionnement	BSIE	Budget total	BSIE/ % fonctionnement
1960	21.2	5.0	26.2	23.7
1961	23.5	3.7	27.2	15.8
1962	26.8	7.5	34.4	28.2
1963	27.5	5.9	33.4	21.6
1964	29.4	12.2	41.6	41.4
1965	31.9	12.6	44.5	37.0
1966	36.3	15.2	51.5	42.0
1967	39.8	17.6	57.4	44.0
1968	43.2	20.0	63.2	46.3
1969	46.5	27.2	73.7	58.5
1970	57.0	44.1	101.1	77.3
1971	62.7	41.6	104.3	66.5
TOTAL	445.8	212.7	658.5	47.7

Source: Bulletin de l'Afrique noire, L'Economie Ivoirienne, op.cit. p. 199

GRAPHIQUE IV

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DU BUDGET SPECIAL
D'INVESTISSEMENT ET D'EQUIPEMENT 1960-1971



Source: données du tableau V.

L'importance du budget spécial d'investissement et d'équipement n'a pratiquement jamais cessé de s'accroître à l'intérieur du budget total au cours de la décennie 1960-1970. En effet, d'un niveau de 15 à 25 pour cent, lorsque comparé au budget de fonctionnement pour les quatre premières années de la décennie, le B.S.I.E. est parvenu à un pourcentage record de 77 pour cent du budget de fonctionnement au cours de l'année 1970.

C'est au cours des années 1969-1970 que le budget total et ses composantes se sont accrus le plus rapidement. En effet, le budget d'investissement 1970 représentait une augmentation de 60 pour cent par rapport au B.S.I.E. de 1969 et représentait nettement plus du double du B.S.I.E. de 1968.

L'année 1970 marqua un double comportement exceptionnel des finances publiques; en effet, en plus de produire le budget d'investissement le plus élevé de la période 1960-1970 en comparaison au budget de fonctionnement, l'année 1970 marqua un pourcentage plus élevé qu'au cours des trois années précédentes des recettes internes par rapport au total des ressources dégagées. Effectivement, au cours de cette année, le montant des versements divers fut porté à 15,480 millions de francs C.F.A. et cette hausse exceptionnelle provint de la subvention accordée par la caisse de stabilisation.

La valeur des contributions de la caisse de stabilisation, élément principal de l'item "versements divers", est indiquée au

tableau VI pour les années 1967 à 1971 incluant une valeur estimative pour 1972; il est possible de constater que le niveau des versements divers pour les années 1967, 1968 et 1969 était établi à environ 2 ou 3 milliards de francs C.F.A. et que l'année 1970 marque une période nettement exceptionnelle attribuable à une phase de haute conjuncture et de hausse des prix d'achat pour le café et le cacao. Une telle intervention est donc de caractère très aléatoire et les contributions obtenues au cours des années 1971 et 1972 indiquent bien le caractère vulnérable de la réalité sous-jacente et permettent de constater les effets de la fluctuation des prix des produits tropicaux qui sont soumis aux lois des marchés internationaux.

Cette réalité est également reflétée au tableau VII qui présente l'ensemble des ressources du B.S.I.E. pour la période 1965-1971. Ce tableau permet également de constater que de 1965 à 1968 la contribution des recettes fiscales affectées au B.S.I.E. s'est maintenue entre 40 et 45 pour cent du montant total augmentant régulièrement en termes absolus, mais perdant d'une année à l'autre quelques points de pourcentage. Au cours des années 1969, 1970, 1971, la contribution de cette composante baissa très rapidement ne représentant plus que 27.5 pour cent pour l'année 1970.

Comparativement la contribution des emprunts extérieurs ne représentait que 5 pour cent des ressources du B.S.I.E. de 1966. Cependant, la part relative de ce secteur s'accrut très rapidement au cours

des années 1967 à 1969; en effet, l'année 1969 marqua la plus forte contribution relative de ce secteur qui représenta alors 42.8 pour cent des ressources du B.S.I.E.; l'année 1970 vit cette composante diminuer en pourcentage à 26.8 pour cent compte tenu de la contribution importante des versements divers et la contribution relative de ce secteur se rétablit à 38.2 pour cent pour l'année 1971. Cette hausse des emprunts extérieurs fut occasionnée par les besoins de financement des projets de Kossou et San Pedro et porta à 55.4 et 46.2 pour cent la contribution des ressources extérieures au Budget d'investissement pour les années 1969 et 1971 respectivement.

TABLEAU VI
OPERATIONS BUDGETAIRES GLOBALES
(milliards de francs CFA)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Recettes ordinaires	50.7	64.3	70.3	83.2	90.4	94.1
Dépenses ordinaires	-42.5	-51.6	-53.2	-66.6	-71.6	-72.7
Excédents des opérations ordinaires	8.2	12.7	17.0	16.6	18.8	21.4
Dépenses d'investissement	-16.5	-19.9	-27.1	-37.3	-43.2	-34.9
Déficit total	-8.3	-7.2	-10.1	-20.7	-24.4	-13.5
<u>Financement</u>						
Emprunts (bruts)	1.5	3.8	9.0	14.6	16.0	--
Crédits-fournisseurs (bruts)	3.4	2.4	3.0	2.9	3.3	--
Amortissement	- 3.0	- 3.8	- 3.5	- 4.9	- 6.4	--
Engagements extérieurs.	1.9	2.4	8.5	12.6	12.9	12.0
Engagements intérieurs.	-	-	-	0.5	0.5	0.5
Total des engagements à long et moyen terme	1.9	2.4	8.5	13.1	13.4	12.5
Contributions de la caisse de stabilisation.	3.0	2.2	1.8	13.8	8.3	1.0
Financement par le Trésor	3.4	2.6	- 0.2	- 6.2	1.7	--
FINANCEMENT TOTAL	8.3	7.2	10.1	20.7	24.4	13.5

Source: Bulletin de l'Afrique Noire, L'Economie Ivoirienne, Paris 1970, 1ère édition, La Documentation africaine, 286 p.

Bulletin de l'Afrique Noire, L'Economie Ivoirienne, Paris 1971, 2e édition, La Documentation africaine, 332 p.

TABLEAU VII
BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT ET D'EQUIPEMENT (BSIE)

MONTANT EN MILLIONS Fr. CFA	1965		1966		1967		1968	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Recettes fiscales	5,750	45.6	6,845	44.2	7,544	42,8	8,235	41.8
Versements divers	1,434	11.4	4,083	27.6	3,315	18.8	2,055	10.0
Emprunts intérieurs	--	--	--	--	--	--	--	--
Ressources internes	<u>7,184</u>	<u>57.0</u>	<u>10,928</u>	<u>71.8</u>	<u>10,859</u>	<u>61.6</u>	<u>10,420</u>	<u>51.8</u>
Conventions à paiement différé	5,349	42.5	3,494	23.1	3,225	18.4	2,108	20.5
Emprunts extérieurs	67	0.5	826	5.1	3,533	20.0	5,474	27.7
Ressources exté- rieures.	<u>5,416</u>	<u>43.0</u>	<u>4,320</u>	<u>28.2</u>	<u>6,758</u>	<u>38.4</u>	<u>9,582</u>	<u>48.2</u>
TOTAL	12,600	100.0	15,248	100.0	17,617	100.0	20,002	100.0

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Source: Bulletin de l'Afrique Noire, Mémento Statistique de l'Economie Africaine, Paris 1969, Ediafric, La Documentation africaine, 365 p.

Bulletin de l'Afrique Noire, L'Economie Ivoirienne, Paris 1971, 2e édition, La Documentation africaine, 332 p.

TABLEAU VII ... suite

BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT ET D'EQUIPEMENT (BSIE)

MONTANT EN MILLIONS Fr. CFA	1969		1970		1971		1972	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Recettes fiscales	10,079	37.0	12,131	27.5	13,575	32.5		
Versements divers	2,076	7.6	15,480	35.1	8,340	20.0		
Emprunts intérieurs	--	--	1,000	2.2	500	1.2		
Ressources internes	<u>12,155</u>	<u>44.6</u>	<u>28,611</u>	<u>64.8</u>	<u>22,415</u>	<u>53.7</u>		
Conventions à paiement différé	3,431	12.6	3,680	8.3	3,290	7.9		
Emprunts extérieurs	11,638	42.8	11,808	26.8	15,993	38.3		
Ressources exté- rieures	<u>15,069</u>	<u>55.4</u>	<u>15,488</u>	<u>35.1</u>	<u>19,283</u>	<u>46.2</u>		
TOTAL	27,234	100.0	44,100	100.0	41,698	100.0		

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Il est donc possible de décrire la situation budgétaire des années 1965-1971 de la façon suivante:

a) la réalisation des deux projets majeurs du barrage de Kossou et du port de San Pedro a entraîné des augmentations annuelles substantielles des dépenses d'investissement. Ces dépenses d'investissement ont pu être financées en majeure partie au cours des premières années à partir de l'épargne dégagée par le budget ordinaire gouvernemental; ainsi l'intervention de l'Etat dans le secteur des investissements permit de dégager une épargne nationale directement applicable au développement du pays.

b) cependant de 1969 à 1971, le déficit total des opérations de fonctionnement et d'investissement fit apparaître un très fort accroissement, le montant de ce déficit passant de 10.1 milliards en 1969 à 20.8 milliards en 1970 et finalement à 24.4 milliards en 1971.

c) le déficit de l'année 1970 fut obtenu malgré une épargne budgétaire de 16.6 milliards et nécessita des emprunts nets à moyen et long terme de 13.1 comparés à 8.5 milliards en 1969 et 2.4 en 1968. Tel que l'a indiqué le tableau VI, la majeure partie de ces capitaux supplémentaires furent fournis par des emprunts extérieurs.

d) les besoins d'emprunts extérieurs furent tout de même limités en 1970 par l'intervention exceptionnelle de la caisse de stabilisation mais l'année 1971 connut une nouvelle augmentation des emprunts exté-

rieurs bruts qui passèrent à 16 milliards, un montant équivalent à l'épargne budgétaire ordinaire, établie à 18.8 milliards en 1971. La contribution nette des emprunts extérieurs fut cependant inférieure à ce montant du fait de l'accroissement de 3.5 à 6.1 milliards de la valeur des paiements de l'amortissement des emprunts.

Par suite de cette situation, l'année 1972 fut marquée par une révision à la baisse des dépenses d'investissement, le niveau retenu pour les investissements ayant été réduit à 34.9 milliards en 1972 comparativement au niveau de 43.2 milliards réalisé en 1971. Cette révision fut rendue nécessaire par l'incapacité de la caisse de stabilisation de contribuer au financement des investissements à la suite de la chute des prix du cacao en 1971. De même, il est fortement improbable que la caisse de stabilisation puisse contribuer aux investissements en 1973 dans la situation où elle se trouve présentement; elle est en effet devant l'obligation de reconstituer les réserves nécessaires à l'exercice de ses fonctions de support des prix et de stabilisation des cours.

Simultanément à la révision des budgets d'investissement, la révision des dépenses courantes fut effectuée et des mesures restrictives furent appliquées tout particulièrement en ce qui concerne les dépenses pour le personnel. Ces dépenses avaient connu au cours des dernières années l'accroissement le plus rapide, soit une hausse de 40 pour cent de 1969 à 1971, ce qui avait placé le gouvernement ivoirien

dans l'obligation de demander au gouvernement français une subvention de fonctionnement budgétaire afin de payer ses fonctionnaires. Une telle situation fit alors apparaître de façon plus évidente la nécessité d'appliquer de sérieuses mesures correctives en matière de finances publiques.

3. Les institutions financières d'Etat ont orienté une partie importante d'une épargne nationale croissante

L'Etat ivoirien consacra également une partie des crédits du Budget spécial d'investissement et d'équipement à participer directement à la création et à l'augmentation du capital social des sociétés d'Etat ou de sociétés d'économies mixtes. Ces prises de participation, bien qu'étant de montant limité, servirent cependant à favoriser la diversification des productions et à permettre le démarrage de certaines industries.

Les prises de participation de l'Etat sont détenues par la société nationale de financement (SONAFI). Cette société assure la gestion de l'ensemble de ces participations, qui à la fin de l'année 1969 représentait 5 milliards de francs C.F.A.

Le rôle octroyé à la SONAFI lors de sa création fut de mobiliser, en vue d'investissement dans les domaines prioritaires du développement national, l'épargne volontaire locale par émission annuelle d'obli-

gations à long terme auprès des entreprises et des individus. En plus de promouvoir l'épargne nationale, la SONAFI était appelée à financer des entreprises industrielles, commerciales, immobilières ou financières par voie de prêt, de souscription ou d'achat de titres, de création de nouvelles sociétés. La société nationale de financement représente donc un établissement financier de crédit et de participation au service des investissements d'entreprises privées ou publiques et éventuellement de réalisation directe; cette société constitue donc par sa conception même un élément fort dynamique de croissance pour le pays.

Le 30 septembre 1969, les prises de participation de la SONAFI en son nom propre seulement se chiffraient à 3.5 milliards de francs C.F.A. et se regroupaient pour 80 pour cent à l'intérieur de deux secteurs. Le secteur de l'agriculture et des industries agricoles détenait alors 51.5 pour cent du total des investissements de la SONAFI et le secteur de l'énergie avait recueilli 28.9 pour cent de ce montant. Les autres secteurs ayant bénéficié de participation sont le secteur bancaire, le secteur de l'import-export, le secteur des transports, le secteur immobilier et du tourisme.

Les participations prises par la SONAFI sont énumérées au tableau suivant:

TABLEAU VIII

PARTICIPATIONS DE LA SONAFI TELLES QU'ETABLIES LE 30 SEPT. 69

	Montant Millions Fr.CFA	% du total des participations
<u>1. Agriculture et industries agricoles</u>		
1.1 Société africaine de plantations d'Hévéas (S.A.P.H.)	1,481.0	42.5
1.2 Palmivoire et palminindustrie	240.0	
1.3 Consortium des Agrumes et des Plantes à Parfum de la Côte d'Ivoire	64.5	
1.4 Société des ananas de Côte d'Ivoire (SALCI)	10.8	
TOTAL	<u>1,796.3</u>	51.5
<u>2. Energie</u>		
2.1 Energie électrique de la Côte d'Ivoire (EECI)	901.2	
2.2 Société ivoirienne de raffinage (SIR)	400.0	
TOTAL	<u>1,007.2</u>	28.9
<u>3. Banques</u>		
3.1 Société générale de banques en Côte d'Ivoire (SGBCI)	87.5	
3.2 Société ivoirienne de banque (SIB)	62.5	
3.3 Banque internationale pour le commerce et l'industrie de la Côte d'Ivoire (BICICI)	50.0	
TOTAL	<u>200.0</u>	5.7
<u>4. Import-export</u>		
4.1 Société générale d'importation et d'exportation de la Côte d'Ivoire (SOGIEXCI)	76.0	
4.2 Société ivoirienne d'expansion commerciale (COMAFRIQUE)	60.0	
TOTAL	<u>130.0</u>	3.9

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

53

TABLEAU VIII

... suite

PARTICIPATION DE LA SONAFI TELLES QU'ETABLIES LE 30 SEPT. 69

	Montant Millions Fr CFA	% du total des participations
<u>5. Transports</u>		
5.1 Compagnie nationale de navigation (CNN)	76.3	
5.2 Société des transports abidjanais (SOTRA)	32.0	
4.3 Société ivoirienne de transport maritime (SITRAM)	<u>13.1</u>	
TOTAL	121.4	3.5
<u>6. Secteur immobilier-Tourisme</u>		
6.1 Société du palace de Cocody (SPDC)	102.7	
6.2 Société ivoirienne de réalisation artisanale et touristique (SIRAT)	<u>9.0</u>	
TOTAL	111.7	3.2
<u>7. Métallurgie</u>		
7.1 Industrie métallurgique de la Côte d'Ivoire	70.0	2.0
<u>8. Autres secteurs</u>		
8.1 Société ivoirienne de participation économique (SOCIPEC)	18.0	
8.2 Société ivoirienne de pêche et d'armement (SIPAR)	15.0	
8.3 Applicolor	8.0	
8.4 Société africaine de fabrication et d'impression de cahiers (SAFIGA)	7.0	
8.5 Atelier ivoirien d'architecture et d'urbanisme	6.0	
8.6 Société ivoirienne de vêtements industriels (SIVETI)	4.5	
8.7 Fabrique ivoirienne de matelas et de sièges (FIMES)	<u>1.7</u>	
TOTAL	57.2	

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

54

Source: Société Nationale de Financement, Rapport d'activités-exercice 1968-1969, Abidjan 1970, 53 p.

La plus importante participation de la SONAFI concerne la Société africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH). La SONAFI détient en effet 1,481 millions de francs C.F.A. soit 50.034 pour cent du capital social de 2,960.0 millions de cette société. La S.A.P.H. est la plus importante société d'hévéa culture de Côte d'Ivoire; ses plantations couvraient en 1968, 64 pour cent des superficies plantées en hévéas; elle possédait 80 pour cent des superficies en production et exploitait 2 usines de traitement de latex.

Une seconde contribution importante de la Sonafi concerne les sociétés d'économie mixte Palminindustrie et Palmivoire dont la création constitue "une pièce maîtresse" de l'exécution du "Plan palmier à huile". Du capital de 50 millions de Palmivoire, l'Etat en détient directement 20 millions alors que la Sonafi possède 10 millions, 20 millions appartenant au secteur privé; dans le capital de Palminindustrie, la contribution de l'Etat est encore plus importante puisqu'il détient 72.4 pour cent du total soit 1,810 millions alors que la Sonafi détient 9.2 pour cent, soit 230 millions et le secteur privé 18.4 pour cent, soit 460 millions. L'importance de ces investissements se justifie par le désir gouvernemental de voir se développer les activités de ce groupe en symbiose avec la Sodepalm, entreprise d'Etat responsable du programme de plantation industrielle du palmier à l'huile.

Le programme de l'hévéa de même que le plan palmier constituent deux éléments importants de la politique de diversification des produits

agricoles d'exportation et le financement accordé par la Sonafi participe ainsi à cette très importante opération.

La présence de la Sonafi s'est également manifestée dans le soutien de la croissance et du développement économique par la contribution accordée au secteur de l'énergie. En effet, la Sonafi possède 64.8 pour cent du capital social de l'énergie électrique de la Côte d'Ivoire (E.E.C.I.) de même que 10 pour cent de la Société ivoirienne de raffinage (SIR) qui exploite la raffinerie mise en service en 1965 à Vridi.

La politique de mobilisation de l'épargne recherchée par le gouvernement visait un double objectif, soit de favoriser le financement d'investissements productifs et d'obliger une partie des bénéfices ou revenus tirés d'activités économiques locales à concourir au développement national; pour atteindre ce but les autorités ivoiriennes utilisèrent deux institutions financières se complétant dans leurs actions. Au rôle attribué à la Société nationale de financement, le gouvernement ajouta l'action du Fonds national d'investissement (FNI).

Les ressources du Fonds national proviennent d'une perception de 10 pour cent sur les bénéfices des sociétés et de 16 pour cent sur les propriétés construites, sous forme de contribution obligatoire à des certificats d'investissement ne portant aucun intérêt mais constituant des titres de propriétés. Les propriétaires des titres de participation au Fonds national d'investissement ont la possibilité d'en obtenir le remboursement à condition d'apporter la preuve qu'ils ont effectué des

investissements entrant dans le cadre des plans de développement et à condition que ces investissements aient fait l'objet de l'acceptation préalable du Conseil d'Administration.

Cette réglementation fut élaborée dans le but d'inciter les participants à réaliser des investissements nouveaux dont le montant doit être un multiple de la contribution; il est intéressant de souligner que le multiple établi pour chacun des groupes d'investissement est inversement proportionnel au degré d'intérêt du point de vue de développement que représente aux yeux des pouvoirs publics l'investissement prévu.

Une seconde possibilité est ouverte aux participants, soit la souscription pour un montant double de leurs participations aux obligations de la Société nationale de financement avec un taux d'intérêt de 6 pour cent. Finalement une dernière possibilité consiste en la transformation valeur pour valeur au terme d'un délai de deux ans, des certificats d'investissement en titres d'emprunt d'Etat à long terme et à faible taux d'intérêt: la période de maturité est dans ce cas fixé à 40 ans et le taux d'intérêt ne s'élève qu'à 2.5 pour cent.

De 1963 à 1969 les résultats d'activités du FNI montrèrent le rôle déterminant de cet organisme dans le développement économique du pays. En 1969 les versements du Trésor au FNI au titre des certificats d'investissement atteignaient 5.8 milliards malgré un retard par rapport aux recouvrements.

Les remboursements effectués à la suite de réalisations d'investissements atteignaient plus de 2.5 milliards de francs C.F.A. et les investissements totaux réalisés grâce aux certificats d'investissement atteignaient 14 milliards à la fin de 1969. La moitié de ces investissements fut réalisée dans le secteur de la construction immobilière qui exige cependant le coefficient le plus élevé de dépenses par rapport au montant du certificat.

La souscription aux obligations annuelles de la Sonafi, grâce aux certificats d'investissement, représentait près de 900 millions et la conversion des certificats d'investissement en emprunts d'Etat se chiffra globalement à environ 2 milliards à la fin de 1969.

4. Les créations de sociétés d'Etat et de sociétés mixtes se sont multipliées

Il existe présentement en Côte d'Ivoire 23 sociétés d'Etat proprement dites. Dans l'ensemble les sociétés de ce groupe agissent en tant que support et soutien du développement économique par la mise en place de l'infrastructure économique et sociale nécessaire.

La section 6 de ce chapitre traitera du rôle accordé à deux sociétés d'Etat dans le domaine de l'aménagement territorial: l'Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama (A.V.B.) et l'Autorité pour l'aménagement de la région du Sud-Ouest (A.R.S.O.).

Dans le secteur agricole deux sociétés d'Etat furent créées: la première vise à l'aménagement et la modernisation agricole, c'est la Société d'assistance technique pour la modernisation agricole (SATMACI); la seconde effectue la promotion des machines en secteur rural, c'est la Société pour le développement de la motorisation dans l'agriculture (MOTORAGRI).

Plusieurs sociétés ont également été créées dans le cadre de la diversification des productions agricoles et leurs actions furent soutenues par la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (CSSPPA) dont l'intervention financière dans le cadre du budget fut soulignée à la section traitant des investissements.

La Société nationale de financement constitue une société d'Etat exceptionnelle en raison de ses nombreuses participations à des sociétés mixtes et de son rôle de promotion des entreprises ivoiriennes.

Le tableau IX énumère les différentes sociétés d'Etat créées au cours des années 1955-1973:

TABLEAU IX

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT IVOIRIENNES

	Sigle	Date de création	Capital (millions F CFA)
Autorité pour l'aménagement de la région du Sud-Ouest	Arso	1969	200
Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama	AVB	1969	200
Bureau national d'études techniques de développement.	BNETD	1964	237
Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles	CSSPPA	1964	4,000
Centre d'exploitation industrielle du bétail	CEIB	1969	150
Centre ivoirien du commerce extérieur. .	Cice	1970	50
Crédit de la Côte d'Ivoire	Credicodi	1955	1,000
Institut pour la technologie et l'industrialisation des produits tropicaux. .	Itipat	1967	50
Loterie nationale de Côte d'Ivoire . . .	Lonaci	1970	
Office pour le soutien de l'habitat économique	Oshe	1968	100
Société d'assistance technique pour la modernisation agricole Côte Ivoire	Satmaci	1958	150
Société des caoutchoucs de Côte d'Ivoire	Socatci	1973	30
Société pour le développement et l'exploitation du palmier à huile	Sodepalm	1963	400
Société pour le développement de la motorisation de l'agriculture	Motoragri	1966	150
Société pour le développement des plantations de cannes à sucre, l'industrialisation et la commercialisation du sucre . .	Sodesucre	1971	100
Société pour le développement des plantations forestières	Sodefor	1966	50
Société pour le développement des productions animales	Sodepra	1970	404.8
Société pour le développement de la production des fruits et légumes	Sodefel	1968	20
Société pour le développement de la riziculture	Soderiz	1970	75
Société pour le développement des terrains urbains	Setu	1970	
Société de gestion financière de l'habitat	Sogefiha	1963	683
Société nationale de financement	Sonafi	1963	800

Source: Europe, France Outremer, Côte d'Ivoire: la poursuite de l'expansion et ses nouvelles bases, no 516, janvier 1973, p. 15.

Il existe également en Côte d'Ivoire plus de quarante sociétés mixtes dont une douzaine où la participation de l'Etat est majoritaire et dix-huit où cette participation est inférieure à 50 pour cent mais égale ou supérieure à 33 pour cent.

Une liste des trente plus importantes de ces entreprises est donnée au tableau X:

TABLEAU X

SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE

Sociétés	Sigle	Année de création	Capital (en millions de F CFA)	Participations publiques %
Air Ivoire		1963	30	60
Banque internationale pour le commerce et l'industrie de la Côte d'Ivoire	Bici-CI	1962	750	51
Banque nationale pour le développement agricole	BNDA	1968	1,300	89,30
Energie électrique de Côte d'Ivoire	EECI	1952	1,750	71,16
Humus de Côte d'Ivoire	Humus-CI	1963	4	
Industries métallurgiques de Côte d'Ivoire	Imci	1967	200	39,90
Industrie de transformation de produits agricoles	API	1968	450	50
Ivory Coast Travel Agency	Icta	1963	9,7	
Laboratoires pharmaceutiques africains	LPA	1963	80	
Société africaine de plantations d'hévéas	Saph	1956	2,960	55,03
Société des ciments d'Abidjan	SCA	1965	180	40
Société de construction, d'exploitation, d'installations frigorifiques en Côte d'Ivoire	Socef	1962	180	
Société d'équipement de la Côte d'Ivoire	Seci	1959	25	40
Société pour le développement de la Riviera africaine	SDRA	1970	75	
Société d'études et de réalisations pr l'industrie caféière	Seric	1969	540	
Société hôtelière de Bouaké	Comhoteb	1971	250	
Société ivoirienne agricole et industrielle du kénaf	Sivak	1967	500	50
Société ivoirienne de cinéma	SIC	1962	39	55
Société ivoirienne de construction et gestion immobilière	Sicogi		800	70,26
Société ivoirienne de distribution économique	Sideco	1962	150	
Société ivoirienne d'électrification	Sidelaf	1959	192	47
Société d'expansion commerciale	Comafrique	1966	120	
Société ivoirienne d'expansion touristique et hôtelière	Sietho	1961	5	40
Société ivoirienne de pêche et d'armement	Sipar	1966	154,6	45
Société ivoirienne de transport maritime	Sitram	1967	655,6	60
Société ivoirienne de vêtements sur mesures industrielles	Siveti	1968	21,5	47,30

TABLEAU X

(suite)

SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE

Sociétés	Sigle	Année de- création	Capital (en millions de F CFA)	Participations publiques %
Société mixte hôtelière de Daloa	SMHD	1966	56,3	
Société nationale ivoirienne de travaux	Sonitra	1963	202	55
Société d'organisation de la distribution des produits alimentaires et agricoles	Agripac			
Société du Palace de Cocody	Spac	1961	6267	50
Société Palmindustrie		1969	2800	81,6
Société Palmivoire		1969	50	40
Société des transports abidjanais	Sotra	1960	190	60,20
Télécommunications internationales de la Côte d'Ivoire . .	Intelci	1969	500	52

Source: Europe France Outremer, Côte d'Ivoire: la poursuite de l'expansion et ses nouvelles bases,
op. cit. p. 18.

5. L'action planificatrice sut fournir l'encadrement des actions prises

Parvenue au début des années 1970, la Côte d'Ivoire dispose d'un système complet de planification. En effet la planification ivoirienne repose actuellement sur l'utilisation des perspectives décennales 1970-1980, sur l'utilisation du plan quinquennal de développement 1971-1975 et sur la mise en application d'une loi programme des investissements publics d'une période de trois ans.

Le plan quinquennal 1971-1975 de la Côte d'Ivoire prend la relève et poursuit l'action engagée sur la base de deux documents intitulés: Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970 et la Loi-plan de développement économique, social et culturel 1967-1970. Ce fut en effet les perspectives décennales de 1960-1970 qui constituèrent le premier document à être élaboré dès les premières années de la précédente décennie; ce document ne fut globalement diffusé qu'en juillet 1967 en même temps que la loi-plan qui en confirmait les grandes options.

Jusqu'en 1966 le gouvernement ivoirien n'a vu dans ces perspectives décennales qu'un schéma directeur à son propre usage, dont il extrayait des programmes fragmentaires mais qu'il jugeait imprudent de soumettre à l'appréciation de la population étant donné que ces perspectives étaient hypothétiques et le demeureraient aussi longtemps qu'un budget correspon-

dant ne pouvait détailler leur réalisation.

Les perspectives décennales 1960-1970 furent préparées peu après l'indépendance alors qu'il apparaissait irréaliste d'envisager rapidement de massifs investissements publics dans l'industrie. Il fut alors jugé qu'il valait mieux parier sur les investissements privés, sur la tactique libérale, sur la Côte d'Ivoire ouverte à tous et c'est ce qu'on a alors appelé le "pari" d'Houphouët Boigny. Une fois cette option établie il fut jugé indispensable de proclamer hautement les décisions prises afin d'attirer et de maintenir les investissements étrangers.

Finalement au seuil de l'année 1966, soit plus de 5 ans après l'indépendance, le gouvernement disposait de bases de travail suffisantes pour envisager le passage du stade de l'application pragmatique d'un schéma directeur à celui d'une planification plus rigoureuse. Un Ministère du Plan, autonome du précédent Ministère des Finances, des affaires économiques et du plan, fut alors créé par décret le 8 mars 1966 et servit à élaborer la loi plan 1967-1970.

La loi-plan telle que présentée en juillet 1967 débute par un chapitre intitulé "l'exposé des motifs" qui indique le souci du gouvernement de miser sur les bienfaits apparents d'une politique libérale qui jusqu'à date lui avait souri et d'insister sur le caractère conservateur des options adoptées: "la loi plan n'a pas pour objet de remettre en cause les options fondamentales du pays, mais au contraire le doter d'un gouvernement en moyen de poursuivre l'effort de développement

entrepris"⁶.

6. Deux projets d'envergure particulière furent élaborés dans le but de créer de nouveaux pôles de croissance

Dans sa recherche de nouvelles sources d'énergie pour soutenir l'expansion de son économie, le gouvernement ivoirien entreprit de construire en 1969 un barrage hydro-électrique à Kossou sur le fleuve Bandama, un des cinq grands cours d'eau de la Côte d'Ivoire. Telle que conçue, la construction de ce barrage doit créer dans la région centre du pays un lac artificiel de 180 km de long et 60 km de large pour une superficie totale de 1700 km².

Le barrage fut inauguré en novembre 1972 et est équipé d'une centrale hydro-électrique comportant trois groupes de 58,000 KW chacun. Le réseau de transport de force comportera 893 km de lignes dont les sections principales relieront Kossou à Abidjan et à Bouaké.

La réalisation de ce projet entraînera le relogement et la réinstallation obligatoire des populations des quelque 150 villages submergés soit environ 80,000 personnes au total. L'envergure de ce projet nécessita la création d'un organisme chargé de la mise en opération du projet, soit l'Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama (A.V.B.); le président directeur général de cet organisme,

6. Ministère du Plan - Loi plan de développement économique, social et culturel 1967-1968-1969-1970, Abidjan, 1967, 94 p.

commentant l'ampleur de ce projet exposa ce qui suit:

"La réinstallation des populations déplacées, la mise en service d'une puissante centrale électrique et la formation d'un vaste lac artificiel au centre du pays sont autant de facteurs élargissant l'opération Kossou aux dimensions d'une action intégrée de développement régional" ⁷.

L'impact de ce projet sera sûrement très important dans le futur compte tenu des prévisions de production annuelle établies à 535 millions de kWh vers 1978-1979 alors que sera complété le remplissage de la retenue. Une telle production se compare à la production totale actuelle de la Côte d'Ivoire qui avec une production de 588 millions de kWh permettait à son organisme administratif, l'Energie électrique de Côte d'Ivoire (E.E.C.I.) d'atteindre un chiffre d'affaires de 6 milliards de francs C.F.A. et de se placer au premier rang des producteurs de l'Afrique noire francophone, suivi par le Cameroun, le Sénégal et le Gabon avec respectivement 4.4, 3.8 et 1.8 milliards de francs C.F.A.

Il faut cependant noter que parmi les 23,000 personnes concernées par la première tranche de transfert, seulement 2,000 ont opté pour la région sud-ouest tel que suggéré par les autorités gouvernementales, la grande majorité de la population préférant rester dans la périphérie du lac, indiquant le peu de succès de l'opération.

Le coût des travaux pour l'ensemble hydro-électrique est estimé à plus de 26 milliards de francs C.F.A. dont plus de 3 milliards consacrés au réseau de transport d'énergie.

7. Ediafric, L'Economie Ivoirienne, Paris, 1971, 2e édition, La Documentation africaine, 331 p.

Des opérations annexes porteront le coût de l'opération à plus de 40 milliards dont environ 7 milliards, soit 28 millions de dollars, consacrés au transport des populations déplacées par la hausse graduelle du niveau de l'eau et à la reconstruction des villages, 4.5 milliards pour la nouvelle infrastructure routière et 1 milliard pour la réalisation de programmes villageois intégrés dans le cadre de la réinstallation des populations sinistrées.

C'est également dans une optique de création de nouveaux pôles de croissance que la construction d'un port en eau profonde à San Pedro fut retenue comme pièce maîtresse de l'aménagement de la région du sud-ouest.

Comme dans le cas du projet de Kossou un organisme de gestion, l'Autorité pour l'aménagement de la région du sud-ouest (A.R.S.O.) fut créé et chargé de la conception, de l'exécution, de la coordination et du contrôle des projets de développement de cette région. Le coût d'ensemble du projet est évalué à 11 milliards de francs C.F.A. et se répartit de la façon suivante: 4.2 milliards sont affectés à la réalisation du port et de ses aménagements, 1.6 milliards seront consacrés à la construction des divers équipements nécessaires à la mise en place d'une ville de 25,000 habitants en 1973 et de 100,000 habitants en 1985, et 4.8 milliards vont à mise en place du réseau routier nécessaire.

Un programme de développement présentement en cours prévoit la création de 44 villages pouvant accueillir 55,000 habitants, notamment pour la culture du café et du cacao, de même que la réalisation de palmerais sélectionnées, d'une plantation d'hévéas et de plantations villageoises de cocotiers.

La construction d'un port en eau profonde à San Pedro et l'aménagement de la région du sud-ouest sur une base agricole devraient être complétés, selon les autorités de l'A.R.S.O., par la création d'un nouveau pôle de croissance industrielle dans cette région. Les projets présentement à l'étude par les responsables gouvernementaux comportent la construction d'une usine de pâte à papier visant l'exportation sur les marchés régionaux et internationaux, la réalisation d'une cimenterie, la création d'un port de pêche et l'exploitation du minerai de Klahoyo⁸.

8. Europe France Outremer - Côte d'Ivoire la poursuite de l'expansion et ses nouvelles bases - op.cit.

7. Un apport soutenu d'aide extérieure vint soutenir l'effort national de financement

Tout au long de ses dix premières années d'indépendance, la Côte d'Ivoire put bénéficier de sommes importantes accordées à ce pays dans le cadre de divers programmes bilatéraux et multilatéraux de coopération en vue du développement. Ces sommes ont permis de soutenir la mise en exécution de divers projets importants dans les secteurs de la diversification agricole des produits d'exportation (palmier à l'huile, cacao, coton), de l'éducation et de l'infrastructure (port de San Pedro et développement de cette région).

D'une moyenne annuelle de \$45 millions au cours des premières années de la décennie, l'apport annuel de l'aide extérieure s'est rapidement élevé à un niveau de \$65 millions au cours des années 1967-1969 et atteint maintenant un niveau approximatif de \$85 millions pour les années 1970, 1971 et 1972. La Côte d'Ivoire a donc ainsi bénéficié de sommes totales évaluées à plus de \$600 millions au cours de la période 1960-1970 sous la forme de prêts et de subventions finançant des projets d'investissement de même que par voie de fourniture des services de nombreux assistants techniques.

La valeur totale de l'aide extérieure dont bénéficiait la Côte d'Ivoire pour l'année 1970 peut s'évaluer à \$90 millions. De ce montant, le total des aides reçues pour la réalisation de projets d'investissements

publics portait sur \$75 millions dont \$60 millions accordés sous forme de prêts et \$15 millions sous forme de subventions, la différence ayant été consacrée à diverses opérations d'assistance technique.

En considérant la contribution relative des diverses sources d'aide, il est possible d'observer que la contribution de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) se place au premier rang avec un apport de \$20 millions dans les secteurs de la télévision éducative et du développement de la culture du cacao. La contribution de la France se situe au second rang avec \$18 millions et la contribution de la Communauté économique européenne (C.E.E.) se place au troisième rang avec plus de \$9 millions. Le Canada se situe au quatrième rang avec une contribution de \$6.0 millions.

Il est important cependant de souligner que la diversification des aides extérieures observable en 1970 ne représente qu'un phénomène assez récent; en effet la France constitua véritablement le premier fournisseur d'aide à la Côte d'Ivoire puisque l'apport de ce pays peut être évalué à plus de \$330 millions au cours de la décennie 1960-1970, ce qui représente une des plus importantes aides consenties par un pays étranger à un pays d'Afrique noire.

CHAPITRE V

LES OBJECTIFS RETENUS POUR L'ELABORATION
DE LA STRATEGIE IVOIRIENNE DE DEVELOPPEMENT1. Les choix effectués ont porté sur le libéralisme et le capitalisme
d'Etat et l'ouverture vers l'extérieur

Dès le lendemain de l'indépendance, la Côte d'Ivoire a fait en matière de politique de développement un choix fondamental que l'on a défini de "Pari Libéral".

Ce pari représentait en quelque sorte, selon les termes mêmes du président Houphouët Boigny, un acte de foi au dynamisme irremplaçable des individus et des entreprises et aux vertus d'une politique d'ouverture sur le monde extérieur.

Le raisonnement ainsi formulé reposait sur deux options fondamentales: d'une part l'option capitaliste fut retenue parce que selon les autorités ivoiriennes, elle représentait le moyen d'atteindre les performances économiques les plus élevées; d'autre part la politique d'ouverture sur l'extérieur fut retenue parce qu'elle permettait à l'économie ivoirienne de parvenir rapidement à un niveau d'activités élevé et supérieur à celui qu'aurait pu occasionner la mise en oeuvre des seules ressources nationales.

L'optique retenue par les autorités ivoiriennes cherchait à tout prix à éviter toute forme de planification de type autoritaire et à rejeter toute action qui aurait pu être interprétée de l'extérieur en tant que manifestation d'un nationalisme ombrageux et plus ou moins autarcique. Cette optique obligeait au contraire les autorités ivoiriennes à proclamer hautement leur option, ce qui fut fait abondamment pour attirer et soutenir les investissements étrangers.

L'optique retenue faisait donc un appel direct aux capitaux et aux compétences étrangères, les autorités ivoiriennes ayant jugé que les compétences administratives locales nécessaires à la mise sur pied d'une structure économique moderne étaient insuffisantes.

L'énoncé du pari libéral fut cependant accompagné d'une seconde déclaration de principes portant sur le désir gouvernemental ivoirien d'asseoir le développement du pays sur un capitalisme d'Etat.

Il fut ainsi entendu que l'Etat interviendrait directement dans le domaine économique mais tout en conservant une place importante à l'initiative privée; il fut possible de constater au chapitre précédent les formes adoptées par l'intervention gouvernementale et d'en mesurer l'étendue et la portée.

2. Les choix offerts apparurent limités et la poursuite des tendances déjà engagées fut retenue

Dans une étude de la planification ivoirienne réalisée par la revue Industries et Travaux d'Outre-mer, l'analyste laisse entrevoir que les objectifs offerts aux autorités ivoiriennes se présentèrent comme étant limités à ce point que seule la poursuite des actions engagées avant l'indépendance sembla réalisable.

"En proclamant leur choix libéral et en le présentant comme un défi à d'autres peuples jugés plus présomptueux, les dirigeants ivoiriens se sont bien gardés de reconnaître qu'ils n'en avaient alors point d'autres. C'était à la fois sagesse puisque c'était distinguer le possible de l'impossible, et en même temps habilité, car il est toujours habile de présenter comme un choix délibéré, même ce que l'on subit" 1.

Il fut possible de constater au premier chapitre que les années précédant l'indépendance avaient été marquées par une certaine activité économique dans les secteurs des plantations, de la coupe du bois et de l'exportation de ces produits vers l'extérieur. Les choix pouvaient donc apparaître déjà désignés et la Côte d'Ivoire décida effectivement de poursuivre selon les tendances indiquées.

La démarche adoptée par les autorités ivoiriennes fut essentiellement pragmatique. La situation économique du pays telle qu'observée au lendemain de l'indépendance commanda le choix du modèle et de la stratégie de développement.

1. Industries et travaux d'Outremer, Le Plan de Développement 1971-1975 de la Côte d'Ivoire, septembre 1971, p. 707

A la fin des années 1950, la Côte d'Ivoire était déjà dans une position largement exportatrice, possédait une vocation commerciale marquée par l'ouverture sur les routes maritimes qu'offrait le port d'Abidjan.

Le pays était également fortement agricole et ce sont les produits de ce secteur qui constituaient déjà le commerce extérieur du pays; l'ouverture sur l'extérieur apparaissait alors comme un excellent moyen de favoriser une croissance rapide des productions agricoles par une spécialisation dans les produits d'exportation.

La structure du commerce extérieur existante à la veille de l'indépendance bien que très fragile accordait tout de même à la Côte d'Ivoire un atout très appréciable, soit un excédent de la balance commerciale. Un tel excédent pouvait permettre de traiter libéralement les capitaux et les investisseurs étrangers susceptibles de contribuer à la création d'une industrie de biens de consommation. C'est la stratégie qui fut retenue et qui se précisa dans la rédaction d'un code des investissements.

3. La stratégie retenue visa avant tout à obtenir le maximum de croissance

L'approche pragmatique adoptée par les autorités ivoiriennes fut établie à la base sur un inventaire des possibilités immédiates; la

contrainte reconnue implicitement était la faible dimension du marché intérieur, d'où la nécessité d'un bond important de l'avant pour échapper à ce faible niveau de production économique. Le bond prévu dans la production agricole d'exportation devait alors créer une extension des revenus monétaires et susciter ainsi une nouvelle demande intérieure.

L'objectif premier fixé à la programmation au cours des premières années fut donc la maximisation de la croissance par l'accès aux marchés étrangers et la stratégie fut élaboré en ce sens. La principale décision du pays fut de s'attaquer audacieusement aux marchés internationaux.

Une fois établie, cette stratégie de développement fut soutenue par le programme des investissements publics et l'ensemble des politiques financières et budgétaires. Le plan lors de sa parution vint renforcer cette orientation en précisant les perspectives retenues pour les années à venir et la formule de planification adoptée se calqua de très près à la planification classique en élaborant une allocation des ressources dégageables en fonction des besoins de la stratégie globale. Nous reviendrons plus loin sur la discussion de ce point une fois analysés les effets et conséquences des actions définies jusqu'à maintenant.

CHAPITRE VI

LES EFFETS DU CHOIX DE LA STRATEGIE
SUR LA STRUCTURE ET LA REPARTITION DE LA CROISSANCE1. Il y a eu tout d'abord négligence des productions vivrières et de la fourniture de biens de première nécessité

Les statistiques fournies au chapitre traitant des mécanismes de la croissance indiquèrent qu'en 1960 plus de 90 pour cent des exportations ivoiriennes reposaient à la base sur des produits du secteur primaire; l'évolution connue au cours des dix dernières années a réduit la contribution du secteur primaire aux exportations de 90 à 80 pour cent. Rappelons que de ce pourcentage les seuls produits agricoles contribuèrent pour plus de 75 pour cent des produits exportés en 1960 et pour près de soixante pour cent en 1970. Le maintien d'une telle importance relative du secteur agricole dans la production globale du pays fut rendu possible par un taux moyen de croissance d'ensemble de ce secteur de 6 pour cent au cours de la période 1960-1970.

Le but du présent chapitre étant de pousser plus à fond les explications présentées au chapitre décrivant les résultats globaux, et de déterminer les effets indirects de certaines orientations, il faut maintenant reconnaître que le taux d'ensemble de croissance globale du secteur agricole masque une énorme disparité entre l'évolution des

productions d'exportation et l'évolution de la production vivrière; la comparaison des taux de croissance manifestés par certains des produits vivriers de consommation locale apportera quelques précisions sur ces différences de comportement.

Au cours de la période que nous étudions, les augmentations que connut la production des céréales et des féculents de consommation locale n'atteignirent jamais un taux de croissance supérieur à 3 pour cent par an; le taux de croissance de la production vivrière se révéla donc en tout temps inférieur au taux de croissance de la population pour la même période.

Parvenu à la fin de la période de croissance 1960-1970, il est possible d'observer que la part relative ainsi attribuée aux produits vivriers apparaît nettement disproportionnée compte tenu de l'évolution globale du secteur agricole. Une telle situation découle directement de deux facteurs principaux: d'une part, la zone forestière sud du pays fut conduite à une spécialisation trop étroite de sa production vers les principaux produits d'exportation au détriment des produits vivriers cultivés traditionnellement dans cette région, et d'autre part, la culture en zone de savane des produits vivriers de cette région tels les céréales et le riz ne fit l'objet d'aucune intervention gouvernementale comparable aux actions entreprises dans la zone forestière.

De l'ensemble des produits vivriers, le riz constitua la seule culture à faire l'objet d'un programme particulier en raison des problèmes

posés par la hausse rapide de la consommation du secteur monétarisé de l'économie ivoirienne et de l'importance de la hausse des produits alimentaires importés qui s'ensuivit; ce programme fut cependant bien tardif et vint répondre à une situation d'urgence plutôt qu'aux exigences d'une planification à long terme.

Les principaux féculents consommés par les populations de la région du sud ou échangés sur des bases restreintes tels que l'igname, le manioc et la banane plantain connurent des niveaux de production stagnants; d'un montant de 2,023,000 tonnes produites en 1950, la production ne s'éleva en vingt ans qu'à un total de 2,888,000 tonnes; de tous ces produits, seul l'igname connut un taux de croissance qui lui permit de doubler sa production en vingt ans. Le secteur des céréales fit plus belle figure mais les résultats satisfaisants de ce secteur se manifestèrent au cours de la décennie 1950-1960, la décennie 1960-1970 n'ajoutant qu'une hausse de 50 pour cent au volume global de la production.

2. Malgré les efforts de diversification des cultures, trois produits seulement conservèrent leur position privilégiée à l'exportation

L'importance prioritaire conservée par le secteur agricole qui fait vivre encore plus de 80 pour cent de la population ivoirienne en 1970, indique que l'économie de la Côte d'Ivoire comme celle de nombreux pays ex-coloniaux, se ressent encore trop des pratiques implantées à la

période de traite. Les cultures importées en Côte d'Ivoire à la période coloniale y ont maintenu une importance incontestée et le secteur des exportations ivoiriennes repose encore dangereusement sur trois seuls produits principaux dont les cours peuvent varier annuellement de façon sensible; le maintien de ces trois seuls produits s'est effectué malgré les programmes de diversification des cultures entrepris par les autorités gouvernementales, tels le plan-palmier, l'opération-cocotier, l'opération-coton et le plan-hévéa.

Ces programmes fourniront sûrement de nouvelles orientations et des possibilités additionnelles dans l'orientation d'ensemble des cultures et dans la structure des exportations, mais ne pourront apporter qu'à long terme des résultats capables de renverser les grandes tendances actuelles qui de fait ne sont venues que poursuivre les décisions et les pratiques implantées à la période coloniale.

3. Le maintien de la culture sous forme extensive conserva les rendements à un faible niveau

Jusqu'à maintenant les progressions spectaculaires connues dans les productions de café et de cacao ont été réalisées par la mise en culture de surfaces de plus en plus importantes; l'effort d'expansion des quantités produites a porté avant tout sur la mise en culture de nouvelles terres et n'a pas porté suffisamment sur l'amélioration des

rendements à l'hectare; ainsi le café connaît toujours de très faibles rendements de l'ordre de 400 kg. à l'hectare; le cacao voit sa production limitée d'autre part par la très faible productivité de la main d'oeuvre de ce secteur.

Le maintien de ces faibles rendements porte à croire que le "pas décisif" qui consisterait à passer de la culture extensive, plus ou moins dérivée de la cueillette, à l'agriculture intensive, caractérisée par une hausse rapide des rendements, n'a pas été franchi et qu'en ceci la situation ivoirienne demeure similaire à celle des autres pays africains limitrophes.

La priorité dans le secteur agricole devrait donc dorénavant reposer moins dans la recherche de l'augmentation de la production que dans la poursuite de rendements plus élevés en incitant les exploitants actuels à modifier leur attitude de "butinage" par laquelle ils préfèrent mettre de nouvelles terres en culture plutôt que d'entretenir et régénérer les terrains présentement cultivés.

L'analyse des sections précédentes a permis de constater qu'une attention accrue doit être portée à la diversification des produits d'une part et que d'autre part une précaution spéciale doit être prise pour que le secteur agricole vivrier puisse se structurer et progresser dans le but de nourrir intégralement les villes constamment en état d'évolution. Il est maintenant possible d'ajouter que les deux objectifs précédents devront être recherchés conjointement à la poursuite

de rendements plus élevés pour que soit possible l'intégration du secteur agricole aux structures économiques modernes dont certains secteurs et certaines régions de la Côte d'Ivoire sont en voie de se doter, afin d'obtenir des agriculteurs un surplus de produits vivriers à commercialiser; cet objectif nécessitera cependant une intervention gouvernementale indispensable sous forme d'information et d'animation des agriculteurs tel que le souligne la remarque suivante:

...brusquement, parmi le déroulement équilibré de son existence, des concepts et des styles de vie inconnus ont été apportés à l'homme de la Côte d'Ivoire: de même manière, il est enclin à attendre que lui soient donnés les moyens d'action que sa propre évolution n'a pas élaborés; les distributions de semences et de plants, les primes, les prêts mêmes et les plantations modèles mises à sa disposition s'inscrivent tout naturellement dans l'habitude du "cadeau" ¹.

4. Un appel imprévu à la main d'oeuvre en provenance des pays limitrophes s'est effectué

Le phénomène d'augmentation des productions agricoles d'exportation par l'extension à de nouvelles surfaces de la culture de ces produits ne fut rendu possible que grâce à un apport massif de main d'oeuvre en provenance des régions du Nord et tout particulièrement de la Haute Volta. Certains de ces immigrants ont pu, dans l'Ouest du pays, s'installer à leur compte et donc créer leurs propres plantations, mais la plupart d'entre eux sont entrés au service des grands planteurs d'où l'apparition d'une importante classe de travailleurs

1. Gabriel Rougerie, La Côte d'Ivoire, op. cit., p. 115-116.

salariés étrangers. La création d'une telle classe de travailleurs, en plus de rendre plus difficile encore les problèmes d'unité nationale créés par la présence constante de tensions tribales internes au territoire ivoirien, ne peut que constituer un élément contradictoire au développement harmonieux de l'ensemble de la structure de production ivoirienne. Elle entraîne de plus une sortie de revenus hors du pays qui bien que faible n'en ajoute pas moins aux problèmes de balance financière extérieure.

5. L'exploitation forestière s'effectua de façon destructive

Il faut également noter les effets dévastateurs qui se sont manifestés dans le secteur de l'exploitation forestière au cours des dernières années, soit 1960-1970. En effet, le type d'exploitation forestière sélective qu'a connu la Côte d'Ivoire au cours de la dernière décennie s'est effectué pendant plus de sept ans sans effort sérieux de reboisement. La diminution graduelle des bois précieux les plus en demande fut soulignée à plusieurs reprises par divers analystes de la situation économique ivoirienne et nombreux sont les critiques qui se sont attaqués à la trop grande liberté d'opération accordée aux exploitants forestiers. Ainsi le professeur Samir Amin exprimait de la façon suivante les conclusions de ses recherches en ce domaine et qui portaient sur la période 1950-1965:

C'est à ce prix qui hypothèque directement les richesses futures que la Côte d'Ivoire a pu dépasser en 1962 les deux grands producteurs africains, le Gabon et le Ghana, et à gagner le premier rang en Afrique. On prévoit, si des investissements importants ne sont pas réalisés rapidement pour réparer les effets dévastateurs des cinq dernières années, un déboisement très grave dans quinze à vingt ans ².

Bien qu'un déboisement total ne soit pas à prévoir à la fin de la décennie 1970-1980, le rythme actuel d'exploitation évalué à 2 millions de mètres cubes par an entraînera la disparition des essences les plus recherchées.

2. Samir Amin, Développement du Capitalisme en Côte d'Ivoire, Paris Editions de minuit 1967 321 p.

L'exploitation actuelle est presque entièrement entre les mains de sociétés européennes et le secteur forestier constitue un domaine important où aucun investissement public n'est venu se concrétiser.

L'importance détenue par l'exploitation forestière et la part relative maintenue par l'exportation de bois sous forme de grumes à l'intérieur du commerce extérieur ivoirien ont permis d'énoncer l'hypothèse suivante :

En même temps, on ne peut que constater que le bois représente près de 20 pour cent des recettes d'exportation, soit la quasi-totalité des excédents de la balance commerciale. On peut donc dire que la liquidation des réserves forestières a permis jusqu'ici de constituer l'essentiel de l'actuelle prospérité commerciale du pays ³.

6. La distribution de la croissance et de ses bénéfices s'effectue très inégalement sur une base régionale et individuelle

L'adoption par les autorités gouvernementales d'une politique de croissance fondée sur l'ouverture volontaire de l'économie vers les marchés extérieurs entraîna des conséquences sur le plan de la répartition régionale de la croissance. La croissance que connut la Côte d'Ivoire au cours des années 1960-1970 et le développement des structures de production qu'entraîna une telle croissance s'effectuèrent à l'intérieur de secteurs régionaux limités et se manifestèrent en tant que phénomènes essentiellement côtiers.

3. J. Vignes - Côte d'Ivoire: miracle ou mirage dans la revue Africasia No 57 23 janvier 1972 p. 14-16

Jusqu'à la fin de la fin de la période 1960-1970, le port d'Abidjan constitua par l'importance de ses activités et le rythme d'expansion de ses opérations, le seul pôle de croissance véritable, ce qui entraîna une concentration dans la région Abidjanaise de la majorité des activités reliées au transport et au commerce. Ce premier élément de concentration fut renforcé par l'implantation en zone forestière du Sud et du Sud-Est de la majorité des cultures spéculatives, alors que les régions de savane, vouées à l'économie vivrière connaissaient une relative stagnation économique.

Selon les données établies par la loi-plan 1967-1970 pour la présentation des agrégats nationaux de l'année 1965, le revenu intérieur net per capita de la région abidjanaise était déjà 11 fois plus grand que le revenu per capita de la région Nord, 5.8 fois plus grand que celui de la région Centre et 4.2 fois plus grand que celui de l'ensemble de la région Sud. Bien que des données similaires ne soient pas disponibles pour l'année 1970, tout laisse présumer qu'un accroissement de ces disparités s'est produit au cours des années 1965-1970.

Utilisant un agrégat qui peut rendre d'une façon plus exacte le degré d'intégration des individus à l'économie moderne, soit le revenu monétaire per capita, les écarts régionaux que nous retrouvons marquent d'une façon plus aigue le dualisme créé et entretenu entre le secteur de subsistance peu monétarisé de la région de savane au

Nord et l'extension du secteur des échanges monétaires de la forêt au Sud. La comparaison entre le niveau du revenu monétaire per capita de la région Abidjanaise et de la région du Nord s'établit alors entre un niveau de 201,000 francs C.F.A. par an pour Abidjan comparativement à un montant de 5,400 francs C.F.A. pour la région du Nord, ce qui représente une relation de 1 à 37 pour le revenu monétaire comparativement au rapport de 1 à 11 pour le revenu réel. De même, le rapport s'élève de 1 à 5.8 à un rapport de 1 à 8.3 pour la région du centre et s'élève également quelque peu pour l'ensemble de la région sud passant du rapport de 1 à 4.2 à un taux de 1 à 5.4

En plus du déséquilibre marqué dans la distribution du revenu entre la ville et la brousse, entre la région de la capital et l'ensemble du pays, un second déséquilibre tout aussi grand se retrouve dans la répartition du revenu à l'intérieur de la population rurale selon la nature des cultures et la région de production.

Considérant ainsi la seule population rurale, il est possible d'observer qu'en tête se retrouvent les planteurs européens évalués à quelques centaines d'entrepreneurs. Ceux-ci jouent un rôle décisif dans les secteurs de l'ananas, de la banane et de l'hévéa. Considérant qu'un hectare de bananeraie rapporte environ 350,000 à 400,000 francs C.F.A. par an et que la taille moyenne des propriétés est de 30 hectares, le revenu de ces planteurs s'établit aux environs de 10 à 12 millions C.F.A., soit environ \$40,000.00 à \$50,000.00. Les

rendements de l'ananas et de l'hévéa sont globalement équivalents.

Les grands planteurs africains de cacao de l'Est se situent au second rang. Les revenus de ces derniers peuvent atteindre pour les plus favorisés (plantations de 40 à 50 ha) 1.5 million C.F.A. par an soit environ \$6,000.00. Le planteur de café de l'Ouest reste pour sa part plus solidement ancré dans le mode de vie traditionnel africain et retire de plus faibles revenus de sa petite plantation de trois hectares. Une telle plantation de café laisse chaque année un revenu de 50,000 à 60,000 francs C.F.A., soit de \$2,000.00 à \$2,500.00 à son propriétaire, mais ce dernier ne lui consacre au total qu'une centaine de jours par an et s'occupe entre temps de sa rizière ou de son champ d'ignames pour assurer sa subsistance.

Dans la région nord du pays, malgré de sensibles progrès réalisés pour la culture des céréales, la commercialisation d'une partie de la récolte, à laquelle vient s'ajouter également la commercialisation du coton, considéré comme une culture d'appoint, ne laisse guère plus de 5,000 francs au paysan, soit environ \$200.00. La marge demeure donc impressionnante entre le niveau inférieur de \$200.00 et la limite supérieure de \$40,000.00.

7. L'exode rural vint accroître les problèmes posés en milieu urbains et affermir la démarcation entre la ville et la brousse

Tous les écarts de revenu mentionnés précédemment et la différenciation des modes de vie provoquée par de telles inégalités de revenus monétaires créèrent de sérieux mouvements migratoires. Cette migration permit certainement de créer une expansion rapide de certaines productions de la région sud du pays par la fourniture de main d'oeuvre à bas salaire, mais elle provoqua également de sérieux déracinements et frustrations et suscita dans de nombreux cas de non-emploi, un parasitisme, un désœuvrement et un mécontentement qui dans un contexte favorable pourraient facilement se transformer en agitation sociale plus cohérente compte tenu des tensions tribales toujours présentes et du nombre élevé d'africains non ivoiriens.

Ces mouvements migratoires adoptèrent dans une grande proportion la forme d'un important exode rural ce qui accéléra sensiblement le rythme de croissance de la population urbaine et présenta de façon plus criarde les problèmes des grandes agglomérations. La population urbaine qui représentait environ 10 pour cent de la population totale en 1950 atteignait déjà lors de la déclaration de l'indépendance ivoirienne en 1960 un taux de l'ordre de 18 pour cent. Au cours de la dernière décennie, le taux de croissance de la population urbaine s'est encore accru et d'un niveau de 23 pour cent en 1965, le

pourcentage s'est maintenant élevé à 30 pour cent de la population à la fin de l'année 1971, soit environ 1.5 millions d'habitants. La population de la capitale a par ailleurs connu un taux de beaucoup supérieur. La ville d'Abidjan possédait en 1950 une population de 70,000 habitants; la période coloniale porta cette population à environ 190,000 personnes en 1960; depuis ce temps la population de la capitale atteignit 300,000 en 1964, 400,000 en 1967 et 500,000 en 1971. Déjà en 1968, la ville d'Abidjan et sa zone sub-urbaine regroupait dans un demi-cercle de 30 km. de rayon un demi million d'habitants. Au taux exponentiel actuel, la seule population d'Abidjan atteindra le niveau de 1 million d'habitants bien avant 1980.

Tout semble donc indiquer que sans une intervention rapide des autorités gouvernementales sous forme de politiques de développement régional, l'effet des disparités dans les niveaux de vie entre régions d'abord et entre milieu rural et urbain ensuite continuera à occasionner l'important exode rural connu jusqu'à maintenant. L'exode rural et la perte de compétences locales, le chômage urbain et le gaspillage de main d'oeuvre ainsi effectués, pourraient perpétuer et même accroître à leur tour les fondements et les causes de ces mêmes disparités.

L'exode rural ne pourra ainsi que produire une plus inégale répartition géographique de la population; une tendance à la stagnation des zones peu peuplées pourrait facilement en résulter, par un manque de force de travail. Certains objectifs de production, pourtant

primordiaux pour la solution des problèmes de consommation locale deviendraient ainsi inaccessibles; les zones de savanes pourraient très bien ne plus fournir les produits vivriers indispensables à la consommation urbaine et au bon fonctionnement d'une économie monétaire de spécialisation. Les dangers, jamais écartés, d'une hausse additionnelle des quantités de produits de consommation importés ne manqueraient pas de surgir de nouveau.

De plus, au danger de sous-emploi dans les milieux ruraux de savanes, vient s'ajouter l'augmentation inévitable du chômage urbain qui risque d'atteindre à Abidjan des taux supérieurs à 30 pour cent dès 1975. Une action énergique sous forme de politique d'emploi devient donc indispensable pour solutionner les problèmes croissants de chômage et de sous emploi dans les milieux urbains. Une telle action devra se refléter dans le choix et la formulation des objectifs et des priorités du pays et influencer la stratégie de développement retenue par les autorités. Un volet important de cette nouvelle stratégie devra s'attacher à définir les formes d'interventions gouvernementales nécessaires à un accroissement de la productivité des agriculteurs et à une hausse des rendements des différents produits agricoles tant vivriers que d'exportation.

CHAPITRE VII

LES CONSEQUENCES OBSERVABLES DANS LE DEVELOPPEMENT DE
LA STRUCTURE INDUSTRIELLE ET SUR LES MODES DE FINANCEMENT1. Les lacunes observées au secteur primaire se reflètent dans la structure industrielle

Les hauts taux de croissance atteints par le secteur industriel et la rapidité avec laquelle s'est effectuée la multiplication du nombre des industries ivoiriennes furent présentés précédemment. Il est maintenant indispensable de scruter plus attentivement le type de produits réalisés par les nouvelles entreprises, les marchés effectifs pour les produits choisis, la valeur ajoutée par de telles activités et finalement le genre de développement industriel d'ensemble favorisé par les interventions du secteur gouvernemental.

En 1970, trois branches d'activités industrielles avaient atteint un niveau nettement supérieur, soit les branches de l'industrie alimentaire, des industries textiles et des industries du bois.

Considérant tout d'abord les industries alimentaires, il est possible de voir que ce secteur industriel reflète dans ses structures les mêmes faiblesses que le secteur agricole; ainsi deux sociétés seulement de cette catégorie peuvent être comptées dans la catégorie des industries visant à satisfaire les besoins locaux à partir des produits nationaux;

une première industrie traite le poisson ivoirien et met sur le marché un produit autolysat: le nuoc-nam; la seconde industrie produit des préparations à base de manioc et d'ignames.

Pour obtenir un aperçu plus complet du nombre d'industries transformant des produits locaux, il est nécessaire d'indiquer que les décortiqueries de paddy, étant des entreprises de premières transformations, ne sont pas prises en considération par les statistiques industrielles. Il est possible de noter que dans ce cas cinq vieilles unités de capacité réduite ont été fermées et remplacées par quatre rizeries plus modernes dans le cadre de l'effort entrepris par la Société d'assistance technique pour la mécanisation agricole (S.A.T.M.A.C.I.)

La majeure partie des industries de la branche alimentaire se situe plutôt dans un second secteur, soit celui des industries de transformation des produits importés pour le marché intérieur. Ces industries peuvent être aussi généralement incluses dans le secteur des industries de substitution aux importations puisqu'elles mettent sur le marché, pour la consommation des ménages, des produits finis qui étaient auparavant importés de l'étranger. Ainsi dans le secteur des grains, diverses industries produisent de la farine, des pâtes alimentaires, des biscuits et du pain. Cependant plusieurs de ces nouvelles productions viennent répondre à des besoins créés par les contacts avec l'extérieur. La consommation locale de pain qui atteint en 1970 plus de 90,000 tonnes représentait moins de 10,000 tonnes en 1960. De plus, il est possible d'observer

de fortes variations dans les quantités de pain consommées par la population selon l'amélioration ou la détérioration des revenus monétaires, ce phénomène indiquant la fragilité des habitudes de consommation de pain et le retour à la consommation des produits vivriers traditionnels lors de situations financières difficiles.

Le troisième secteur de la branche des produits alimentaires consiste en usines de transformation des produits locaux pour l'exportation sur les marchés extérieurs. Ce secteur demeure cependant peu développé et n'est constitué que d'industries satellites dont les entreprises de production de jus d'ananas ou d'ananas tranchés constituent de bons exemples.

Les industries ivoiriennes de la branche des produits alimentaires sont assez représentatives des industries peu développantes créées pour remplacer des biens de consommation copiés sur les produits étrangers et soutenus par la demande d'une trop faible partie de la population.

Il est donc important de souligner à ce point de notre rapport que les disparités de développement indiquées précédemment ont entravé une distribution du revenu qui en étant plus égalitaire aurait permis de soutenir une consommation locale plus étendue et plus diversifiée en termes de produits locaux et de nourriture de base.

Devant une telle anomalie du système économique de production et de distribution, une intervention gouvernementale se serait avérée nécessaire sous forme directe par voie de taxation ou sous forme indirecte par voie de programme de développement régional, dans le but de contrebalancer les effets de polarisation dans la distribution des revenus créés par le type de stratégie élaborée jusqu'à maintenant par la Côte d'Ivoire. Faute d'une action suffisamment orientée en ce sens au cours de la première décennie, de plus importants efforts seront nécessaires au cours de la décennie 1970-1980 afin d'établir un degré minimum d'harmonisation dans la distribution des bienfaits de la croissance qui pourra à son tour constituer à moyen terme la base d'un marché intérieur plus vaste et plus favorable à l'implantation de nouvelles industries.

Il est intéressant de noter que la seconde branche industrielle en importance, soit la branche des industries du bois, souffre également des faiblesses décelées au secteur alimentaire. Ainsi malgré le nombre élevé de sociétés existantes en 1968, soit 73, ce secteur n'a réussi à exporter qu'une très faible partie de produits ouvrés soit 235,000 tonnes; ce tonnage mis en comparaison aux 2,620,000 tonnes de bois exportées sous forme de grumes sans transformation aucune, représente un taux inférieur à 10 pour cent. Il faut cependant noter qu'en plus des quantités exportées, ce groupe d'industries, qui se situent exclusivement dans la région sud du pays où se trouve la matière à traiter

plaçaient d'autre part 750,000 tonnes de produits sur le marché intérieur en 1968 sous forme de bois scié, d'ouvrages de charpente, de caisseries, de contreplaqué.

Notons finalement que la branche des industries textiles s'oriente avant tout vers la valorisation maximale des produits nationaux de base tel que formulé par la politique industrielle du gouvernement. C'est ainsi que les complexes textiles sont orientés à 70 pour cent vers l'exportation sur les marchés extérieurs et notamment vers les marchés des pays industrialisés. Les ventes globales de coton transformé demeurent cependant faibles lorsque comparées aux exportations de produits bruts tels que le bois, le café et le cacao, les valeurs monétaires de ces produits étant six ou sept fois plus importantes

2. Le recours à un volume élevé de matières premières importées fut facilité indirectement par la formulation du code des investissement et ce phénomène contribua à perpétuer la faiblesse des échanges inter-industriels

Un aspect additionnel significatif nous est donné lorsque nous faisons une comparaison des achats de matières premières de chaque groupe d'industries par rapport au chiffre d'affaires de ces entreprises et plus spécifiquement de la part relative des achats nationaux de

matières premières par rapport au total des achats de ces produits.

En 1970 les entreprises industrielles achetaient pour 42.2 milliards de francs C.F.A. de matières premières et d'emballages, soit 56.9 pour cent de leur chiffre d'affaires, les autres éléments du chiffre d'affaires comportant 4 milliards d'achat d'énergie et de services et 27.9 milliards de revenus distribués. Sur le montant total consacré à l'achat des matières premières par ces entreprises dans leur ensemble, 13.9 milliards soit 33.1 pour cent seulement furent consacrés à des achats sur les marchés locaux, le solde des 28.3 milliards fut alloué à des achats de matières premières importées.

Il est possible de vérifier en consultant le tableau XI que de plus fortes concentrations d'achats de matières premières se manifestent dans certains secteurs industriels généralement dans le cas des industries de substitution aux importations de produits modernes. Ainsi le secteur des industries des métaux qui achètent un montant de matières premières équivalent à 75 pour cent de son chiffre d'affaires, consacre 99.4 pour cent de ce montant à l'achat de matières premières importées. De même le secteur des industries de la construction et le secteur des industries diverses qui consacrent respectivement 56 et 57.8 pour cent du montant de leur chiffre d'affaires à l'achat de matières premières utilisent chacun 99.2 et 98.3 pour cent de ce montant à l'achat de matières premières sur les marchés étrangers.

TABLEAU XI

ACHATS DE MATIERES PREMIERES DES DIVERS SECTEURS INDUSTRIELS

Secteurs	Chiffre d'affaires 1	Achats de M.P. (a) 2	% M.P./C.A. 3	Achats nat. de M.P. 4	% A.N./M.P. 4/2 5	Achats imp. M.P. 6	A.I./MP 6/2 7
1) Plant. indust.	1.578,6	108,0	6.8%	39,2	36.2%	68,8	63.8
2) Indust. Alim.	23.063,7	12.431,8	53.9	7,512,5	60.4%	4.919,3	53.6
3) Indust. Extract.	838,7	96,6	11.5	0	0	96,6	100.0
4) Indust. Metaux	8.270,4	6.209,9	75.0	42,5	0.6	6.167,4	99.4
5) Indust. Chim.	17.057,6	11.665,0	68.3	4.096,4	35.1	7.568,6	64.9
6) Mat. de Const.	2.914,6	1.634,9	56.0	11,8	0.8	1.623,1	99.2
7) Indust. du Bois	5.552,2	1.867,8	33.6	1.407,4	75.3	460,4	24.7
8) Indust. du Textiles	11.184,5	6.069,8	54.2	842,2	13.8	5.227,6	86.2
9) Indust. Diverses	3.733,1	2.161,4	57.8	35,4	0.7	2.126,0	98.3
TOTAL	74.193,4	42.245,5	56.9%	13.987,4	33.1%	28.258,1	66.9

LES CONSÉQUENCES

Source: Afrique industrie, La Situation de l'industrie ivoirienne à la fin de 1970, Numéro spécial, no 31, avril 1972, p. 650.

a) matières premières

La faible importance des achats de matières premières locales par ces trois secteurs industriels démontre la faiblesse des échanges inter-industriels dans le secteur secondaire; ce phénomène constitue une caractéristique normale des économies des pays en voie de développement et indique que la Côte d'Ivoire n'est pas encore parvenue à se doter d'industries possédant suffisamment de relations entre elles en aval et en amont pour qu'un véritable tissu industriel puisse se constituer. La situation industrielle actuelle se caractérise beaucoup plus par une juxtaposition d'entreprises diverses que par une imbrication des industries entre elles.

Le haut taux d'achats de matières premières importées indique que les relations de ces industries sont établies avant tout avec l'étranger et c'est ce qui amène les analystes de la revue *Afrique industrie* à déclarer: "A la limite il est possible d'affirmer que ces industries n'achètent sur place que leurs emballages¹".

Ainsi, seules les industries du bois et les industries alimentaires dont nous avons souligné des faiblesses d'une autre nature précédemment consacrent à l'achat de produits locaux plus de 60 pour cent des sommes qu'elles allouent à l'achat de matières premières.

L'évolution du système de production industrielle au cours de la décennie 1960-1970 rend maintenant nécessaire une révision du code des

1. *Afrique Industrie*, La situation de l'industrie ivoirienne à la fin de 1970, numéro spécial, no 31, avril 1972, p. 650.

investissements afin de rendre conciliables les avantages obtenus par les firmes étrangères sous la formulation actuelle du code des investissements et les bénéfices que pourrait obtenir par la présence de ces firmes, l'ensemble du système économique ivoirien. Pour atteindre ce but le code des investissements devra subir une refonte permettant de parvenir à des interventions gouvernementales de plus en plus spécifiques.

Dans sa forme actuelle la première insuffisance du code des investissements découle du fait qu'il accorde le même ensemble d'exemptions à toutes les entreprises agréées prioritaires, ce qui prive l'Etat de la souplesse nécessaire à la modulation des avantages selon les bénéfices que le pays peut lui-même en retirer.

D'autre part, l'expérience de la Côte d'Ivoire au cours des années 1959-1970 telle que décrite aux chapitres précédents a démontré que les dispositions actuelles du code des investissements favorisent les entreprises de substitution aux importations et encouragent ainsi indirectement le recours aux produits importés plutôt que l'utilisation des produits locaux. Jusqu'à maintenant, le code des investissements semble avoir favorisé la juxtaposition d'industries indépendantes rattachées au marché extérieur en ce qui a trait à leur approvisionnement en matières premières, et qui finalement ne viennent ajouter qu'une touche finale à des produits intermédiaires importés de l'extérieur sous une forme déjà passablement élaborée.

Dans ce contexte, d'importantes modifications devront lui être apportées dans le sens d'une plus grande modulation des avantages selon les cas spécifiques; les avantages accordés devraient être en relation avec le degré d'utilisation de main d'oeuvre et de matériaux locaux employés et tenir compte des possibilités de création de relations en aval ou en amont avec d'autres entreprises utilisant ou valorisant les produits locaux.

Une telle refonte des avantages devra également comporter une modulation selon une base régionale dans le but de décentraliser les activités industrielles, de même qu'une répartition des avantages dans le temps afin de faciliter la réintégration des entreprises prioritaires au régime de droit commun.

3. La participation des nationaux au financement et à la gestion des nouvelles entreprises fut limitée et l'ivoirisation des cadres s'est révélée languissante.

Il est possible de scruter à la fin de 1970, l'ensemble du capital social global des entreprises pour déterminer les propriétaires et les dirigeants véritables des industries implantées en Côte d'Ivoire.

Au 31 décembre 1970, les entreprises industrielles telles que recensées par la revue Afrique industrie², disposaient d'un capital social

2. Afrique industrie, op. cit. p. 614.

global de 23.6 milliards de francs C.F.A. De ce montant, la participation ivoirienne s'élevait à 3.8 milliards soit 16.2 pour cent seulement du montant global. A cette date 83.8 pour cent des capitaux investis en Côte d'Ivoire demeuraient la propriété de fournisseurs étrangers malgré les efforts entrepris par les autorités ivoiriennes pour stimuler la participation nationale au financement de la croissance industrielle.

La distinction, à l'intérieur de la participation ivoirienne, entre l'apport fourni par les investissements privés ivoiriens et l'apport public fourni par l'Etat lui-même, ses établissements publics et ses sociétés de financement est également importante. Le montant de 3.8 milliards de capital social représentant la participation nationale, comporte une contribution du secteur public de 3.3 milliards; ainsi seulement 558 millions de francs C.F.A. étaient détenus par des privés ivoiriens dans le secteur industriel en 1970, ce qui représente 2.3 pour cent seulement du capital social global des entreprises établies en Côte d'Ivoire.

TABLEAU XII
ORIGINE DU CAPITAL SOCIAL DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

	Entreprises prioritaires		Entreprises de droit commun		Ensemble des Entreprises	
	Millions FCFA	%	Millions FCFA	%	Millions FCFA	%
Etat Ivoirien	3,201.2	17.8	72.8	1.3	3,274.0	13.9
Privés Ivoiriens	482.9	2.7	75.1	1.3	558.0	2.3
TOTAL COTE IVOIRE	3,684.1	20.5	147.9	2.6	3,832.0	16.2
France	8,812.4	49.0	4,887.6	87.1	13,700.0	58.1
Europe moins France	3,444.9	19.1	410.0	7.3	3,854.9	16.3
U.S.A.	720.2	4.0	0	0	720.2	3.1
Pays asiatiques	855.9	4.7	22.5	0.5	878.4	3.7
Divers (a)	463.6	2.7	140.0	2.5	603.6	2.6
TOTAL ETRANGER	14,297.0	79.5	5,460.1	97.4	19,757.1	83.8
TOTAL GENERAL	17,981.1	100.0	5,608.0	100.0	23,589.1	100.0

(a) Cette rubrique comprend notamment les capitaux d'origine libanaise.

Source: Afrique industrie, op. cit., p. 633

Sur un échantillon de cent entreprises retenues comme étant significatives par la revue Afrique industrie, les capitaux français se retrouvaient investis dans 80 industries, les capitaux ivoiriens étaient investis dans 5 industries, il y avait par la suite 3 industries à capitaux suisses, 2 entreprises à capitaux américains et 5 industries dont les capitaux étaient respectivement belges, allemands, marocains, anglo-hollandais et italiens.

Le nombre des pays participant au secteur industriel de la Côte d'Ivoire constitue donc en 1970 une nette diversification des sources de financement comparativement aux débuts de la décennie 1960-1970, avec une entrée en scène de nouveaux pays européens et asiatiques. Il convient cependant de noter que les capitaux français demeurent très importants dans les entreprises de droit commun avec 87.1 pour cent du montant global du capital social. Le pourcentage pour les autres pays est également indiqué au tableau no XII.

C'est donc la contribution du secteur public qui assure à la Côte d'Ivoire une participation au secteur industriel. De 10.9 pour cent en 1967, la part de l'Etat est passée à 13.9 en 1970, ce qui représente un taux d'accroissement de 8 pour cent par an.

Suite à l'exposé de la faible participation des entrepreneurs ivoiriens au capital social du secteur industriel de leur pays il n'est pas étonnant de vérifier une situation similaire dans le domaine de la

gestion. En effet, les fournisseurs étrangers de capitaux, pour la protection de leurs intérêts remirent et maintinrent la gestion de leurs affaires industrielles entre les mains de cadres de leur nationalité dont la compétence avait pu être prouvée précédemment.

Parallèlement à la venue des techniques et des capitaux étrangers, une immigration continue de cadres et de spécialistes européens s'est effectuée. La situation en 1964 indiquait que 85.4 pour cent du personnel de direction étaient composés de non-africains alors que seulement 10.1 pour cent de ce personnel étaient constitués d'Ivoiriens, 4.5 pour cent comportant du personnel africain non ivoirien. En 1967, la situation semblait s'être un peu plus détériorée avec 91.3 pour cent de non-africains. Finalement en 1970 la situation demeurait relativement similaire à ce qu'elle était en 1967, le personnel de direction ivoirien constituant 8.9 pour cent de l'ensemble, le personnel africain non ivoirien 1.8 pour cent et le personnel étranger en presque totalité européen, 89.3 pour cent.

De tels pourcentages au niveau du groupe de direction du secteur moderne de l'économie laissent entrevoir facilement les énormes difficultés que peut rencontrer la Côte d'Ivoire dans l'orientation des décisions quotidiennes influançant le secteur le plus dynamique de son économie.

En plus du problème de contrôle au niveau de la direction, s'ajoute une situation similaire au niveau des cadres et des techniciens où le personnel non africain conserve en 1970, 80.2 pour cent des postes. Au niveau des agents de maîtrise, une situation de présence égale existe, le personnel non ivoirien conserve 47.3 pour cent des postes, le personnel africain non ivoirien 11.8 pour cent et les ivoiriens 40.9 pour cent.

La présence des africains non ivoiriens se fait sensiblement sentir aux échelons inférieurs des catégories professionnelles et c'est ce qui nous amène à dire que l'effort fourni à la base échappe également aux nationaux ivoiriens puisque même à ces niveaux la place des ivoiriens semble constamment contestée.

Ainsi au niveau des ouvriers qualifiés et des ouvriers spécialisés, les ivoiriens se voient placés en état de concurrence avec les Africains non ivoiriens. Les ivoiriens représentent alors 69.2 et 61.2 pour cent de ces deux catégories comparativement à 29.0 et 38.6 pour cent pour les africains non ivoiriens. Au niveau des manoeuvres, la situation devient inversée et les emplois sont alors occupés à 68.5 pour cent par des africains non ivoiriens et à 31.4 pour cent seulement par des ivoiriens.

Le contrôle du secteur important de l'industrie par les nationaux ivoiriens devra donc passer par une ivoirisation graduelle mais

systematique du capital social des entreprises et devra assurer aux compétences nationales les possibilités d'assumer au même titre que les cadres expatriés les responsabilités de gestion et d'encadrement.

Pour parvenir à ceci, le postulat de base, retenu trop rapidement au lendemain de l'indépendance, selon lequel il était nécessaire de faire appel à un nombre important de compétences étrangères compte tenu du nombre limité des administrateurs locaux, devra être remplacé par de nouveaux principes selon lesquels il est possible de susciter de nouveaux administrateurs autochtones sous peine de voir limitée par une omniprésence étrangère la capacité du pays de susciter ses propres compétences.

4. La présence de non nationaux au niveau de la direction mais également au niveau de la main d'oeuvre non qualifiée influence la distribution du revenu

Dans l'ensemble des catégories professionnelles, le nombre de postes occupés par des africains non ivoiriens correspond à 46.2 pour cent des emplois existants et pose de sérieux problèmes d'intégration sociale et d'unité nationale.

D'autre part, l'ensemble des problèmes suscités par la structure de l'emploi comporte une influence directe sur la répartition de la masse salariale. Ainsi la présence des experts, techniciens et adminis-

travailleurs expatriés cause la plus importante distortion de la répartition salariale puisque cette catégorie n'occupant que 6.3 pour cent de l'ensemble des emplois ne perçoit pas moins de 41.1 pour cent de la masse salariale. Les travailleurs ivoiriens qui occupent 47.5 pour cent des emplois de toutes les catégories ne reçoivent ainsi que 32.5 pour cent des salaires distribués.

Les sections précédentes consacrées à la nature des capitaux, à la participation des nationaux à la gestion des entreprises modernes et à la distribution des revenus permettent de constater à quel point le développement de l'appareil de production et de répartition économique ivoirien s'est vu soumis à une dépendance accrue vis à vis de l'extérieur en conséquence de l'adoption par les autorités ivoiriennes de la politique d'ouverture de l'économie vers les marchés internationaux. Les bénéfices que retirent ainsi les citoyens ivoiriens de la croissance et du développement de leur économie ne peuvent se révéler qu'inférieurs à leur contribution et cette contribution même des nationaux au développement de leur pays se voit limitée par un contrôle indirect de certains secteurs par des décisions et des politiques adoptées à l'extérieur du pays.

5. La politique de financement adoptée entraîna une forte hausse de la dette extérieure et nécessita une révision à la baisse du programme des investissements publics

L'importance de la participation étrangère sous forme de fourniture de capitaux et de main d'oeuvre se reflète également dans la structure de la balance des paiements par le biais des paiements d'intérêts, des transferts privés et du service de la dette.

Cette situation découle plus que toutes autres des options choisies par les autorités ivoiriennes et du climat libéral créé par ce pays dans le but d'attirer le maximum d'investissements étrangers et de financement extérieur. C'est dans cette optique qu'un système d'échange comportant un minimum de restrictions fut mis sur pied et contribua par son application à la prise de contrôle du secteur industriel moderne par des intérêts étrangers.

Dans le domaine des finances publiques, la République de Côte d'Ivoire assura jusqu'en 1966, ses investissements par ses propres ressources dans une proportion de 75 pour cent. Il fut possible de constater au chapitre quatrième qu'au cours des premières années de son indépendance, le pays finança une large partie de ses investissements publics à l'aide de l'épargne gouvernementale, par les surplus obtenus au budget public. Il fut possible de remarquer à ce chapitre, traitant des moyens mis en oeuvre pour assurer la croissance, que les investisse-

ments publics ne furent financés jusqu'en 1968 qu'en faible partie par des emprunts extérieurs.

Le montant des emprunts extérieurs nets qui ne s'élevait qu'à 2.4 milliards de francs C.F.A. en 1968 a cependant quintuplé de 1968 à 1971, passant de 8.5 milliards C.F.A. en 1969, à 12.6 en 1970 et 12.9 en 1971, soit environ \$51.6 millions pour cette dernière année.

L'augmentation des emprunts du gouvernement ivoirien au cours de ces dernières années a gonflé très sensiblement le montant total de la dette extérieure qui était évaluée à \$524 millions à la fin de l'année 1971, soit plus du double du montant établi le 31 décembre 1967; le montant de la dette était à cette date de \$255 millions.

Il fut possible de constater que ce furent les projets d'aménagement de la vallée du Bandama et de construction d'un port en eau profonde à San Pedro qui placèrent le gouvernement dans l'obligation d'augmenter de façon subite le niveau de ses investissements publics et de recourir aux marchés étrangers pour l'obtention d'emprunts importants à des termes commerciaux difficiles, le coût d'ensemble de ces deux projets se chiffrant à plus de \$250 millions.

Le tableau XIII illustre assez bien le fait que l'augmentation des emprunts extérieurs vint réduire rapidement la participation nationale au financement du développement. Ce tableau reprend sous une

forme simplifiée les données budgétaires publiques énoncées au chapitre quatrième et indique que le surplus budgétaire qui finançait 64 pour cent des investissements publics en 1968 tomba à un niveau de 41 pour cent en 1971. Le tableau rappelle également que la contribution nationale pu être importante en 1970 compte tenu de la contribution exceptionnelle du Fonds de stabilisation au cours de cette année mais ne représente cependant que 63 pour cent en 1971 lors de la réduction des revenus obtenus de la vente du cacao.

TABLEAU XIII
LES INVESTISSEMENTS PUBLICS

	1 Investissements publics	2 surplus budgétaire	3 Pourcen- tage 2/1	4 Contribution nationale	5 Pourcentage 4/1
1968	19.9	12.7	64	14.9	74.8
1969	27.1	17.0	63	18.8	69
1970	37.3	16.6	44.5	30.9	84
1971	43.2	18.8	41.2	27.6	63.9
1972	34.9	21.4	61.3	22.9	65.6

Source: données du tableau VI

Tel que nous l'avons déjà indiqué au chapitre quatrième, les faibles participations nationales des années 1969 et 1971 et la hausse des emprunts extérieurs des années 1969, 1970 et 1971 obligèrent le gouvernement à reviser à la baisse le programme des investissements publics pour l'année 1972. Les besoins d'une politique plus sévère en matière d'investissements publics s'est ainsi fait sentir et une gestion plus suivie devra dorénavant être appliquée dans le secteur des fonds publics et dans les recours exercés aux capitaux étrangers.

Le choix des investissements devra également subir une analyse plus profonde et la gestion des entreprises publiques bénéficiant de certains fonds publics devra également être contrôlée de plus près.

CHAPITRE VIII

LES OBSERVATIONS DE L'ANALYSE
ET LA CONSTITUTION D'UN BILAN

Ayant ainsi exposé à tour de rôle dans les différents chapitres du présent ouvrage les manifestations du succès économique de la Côte d'Ivoire et les aspects contestables de son développement, il est maintenant devenu indispensable de reprendre les grandes lignes qui se sont manifestées dans le déroulement de notre recherche et de tracer un bilan de l'expérience ivoirienne de croissance et de développement des années 1960-1970.

1. Les politiques adoptées par la Côte d'Ivoire n'ont pas modifié la base des structures économiques de production et de consommation établies à l'époque coloniale

Les données énoncées au chapitre traitant des mécanismes de la croissance permirent de constater que les cultures du café et du cacao de même que l'exploitation forestière demeurent de nos jours les fondements sur lesquels repose la prospérité ivoirienne. Ces trois produits qui permirent à la Côte d'Ivoire de connaître une croissance économique globale enviable furent tous trois exploités à la période coloniale; leurs origines remontent donc à l'époque précédant la période d'indépendance et l'exploitation accélérée de ces produits a peu modifié les

modes de culture déjà établis; leur développement tout en constituant un élément intégré de la politique adoptée par le pays ne présente pas de nouveaux processus de croissance et n'apporte rien de neuf en terme de stratégie économique.

De nombreux efforts de diversification des cultures furent tentés tel qu'en témoigne la création des nombreuses sociétés d'Etat et autres organismes spécialisés de développement; le plan-palmier à l'huile, le plan-cocotier, le plan-hévéa connurent des succès évidents mais se réalisèrent cependant selon les lignes déjà bien connues des cultures d'exportation telles qu'introduites à la période coloniale et ne peuvent être acceptés en tant qu'éléments d'une stratégie nouvelle.

Le maintien des cultures extensives et la négligence presque générale, par omission, des produits vivriers reflètent également la même motivation sous-jacente, soit la recherche et la préférence des résultats financiers faciles et rapides dans une perspective à court ou moyen terme en opposition à une préoccupation à plus long terme basée sur une structuration d'ensemble des productions et des marchés et sur la poursuite d'une articulation nécessaire entre les divers secteurs économiques du pays.

2. Le processus de distribution des revenus et des bénéfices de la croissance fut très peu modifié par la création d'une élite nationale

Il fut possible de constater aux chapitres traitant des effets et des conséquences du processus de croissance qu'au lendemain de l'indépendance, la Côte d'Ivoire se vit dans l'obligation d'orienter le nombre restreint d'individus susceptibles d'occuper des postes de responsabilité vers le secteur administratif public; plus de dix ans après la déclaration de l'indépendance il ne semble pas y avoir d'extention marquée de cette élite qui se limite toujours en majorité au secteur public.

Il semble donc que l'ouverture volontaire du système de production ivoirien aux capitaux étrangers s'effectua de façon telle qu'elle limita fortement la création d'une classe d'entrepreneurs ivoiriens par un trop grand apport de techniciens et d'administrateurs expatriés; la faible contribution nationale à la gestion tout spécialement dans le secteur industriel moderne limita également la création d'une classe intermédiaire nationale. La création d'une classe moyenne aurait permis de contester au niveau des cadres moyens le rôle joué par la présence extérieure et serait venue combler quelque peu le vide actuel dans la participation locale entre la classe dirigeante minoritaire et la classe inférieure prédominante au point de vue nombre.

Il est donc possible d'indiquer que les nationaux qui ont pu percevoir des bénéfices appréciables de la croissance rapide de l'économie ivoirienne au cours des années 1960-1970 se situent à l'intérieur d'un groupe restreint, de privilégiés. Ce groupe est essentiellement composé de ministres, de représentants gouvernementaux, et de fonctionnaires qui contribuèrent tous à l'élaboration et la structuration de l'administration publique ivoirienne; ce groupe d'autre part comporte les planteurs de café et de cacao devenus propriétaires de terrains auparavant communautaires et tribals, les quelques ivoiriens impliqués dans des projets industriels de même que le petit nombre des employés du secteur moderne urbain. Pour obtenir une vue d'ensemble du processus de distribution des richesses il est nécessaire de comparer aux membres du groupe précédent l'ensemble de la population rurale non atteinte par le secteur moderne et bon nombre de citadins sans emploi et à la dépendance de quelques parents plus favorisés.

Il est également possible d'observer que la structure d'ensemble de la consommation s'est très peu modifiée compte tenu de l'orientation volontaire de bon nombre de produits ivoiriens vers les marchés extérieurs et du maintien à des dimensions réduites des marchés intérieurs en conséquence de la faible re-distribution de revenus mentionnée précédemment.

De ce fait, la majeure partie des dépenses de consommation est demeurée le fait d'un nombre limité d'individus et se compose de

nombreux biens et articles "de luxe" obtenus par l'importation sur les marchés internationaux ou par la fabrication sur place par quelques firmes de substitution aux importations peu développantes, utilisatrices d'un fort pourcentage de matières premières importées et de capitaux étrangers. Ce type de consommation caractéristique de la minorité privilégiée de plusieurs pays africains se surimpose donc toujours, en Côte d'Ivoire, à une consommation très limitée de la part de la majorité; cette consommation du plus grand nombre consiste en presque totalité, en produits vivriers locaux d'auto-consommation.

3. Les objectifs d'unité nationale et de développement régional harmonisé n'ont joué qu'un rôle secondaire

L'adoption d'une stratégie fortement axée sur l'objectif de la maximisation de la croissance s'est effectuée au détriment de deux autres objectifs cependant hautement proclamés, soit l'objectif de l'unité nationale du pays et l'objectif du développement régional harmonisé. L'influence trop faible attribuée à ces derniers objectifs n'a pu contrebalancer les effets centripètes exercés par le seul pôle de croissance véritable du pays soit le port et la ville d'Abidjan; en conséquence de ces effets seule la région sud du pays a pu connaître une croissance rapide de ses cultures et un développement de son système de production; la région nord du pays, non soumise aux forces actives du commerce extérieur a connu des niveaux stagnants de production et est

demeurée en tous points comparable aux autres régions limitrophes de la zone de savane, sur le territoire malien et voltaïque.

De plus, l'absence ou tout au moins la lenteur des politiques gouvernementales visant à favoriser une plus grande spécialisation des cultures dans le nord et permettant d'approvisionner la région sud en produits vivriers a grandement limité le rôle de fournisseur de produits alimentaires que devrait jouer cette région et a rendu ainsi presque impossible l'association des cultivateurs de la région nord à l'effort nécessaire au développement de même qu'aux bénéfices qui peuvent en découler.

D'autre part la région sud a monopolisé le rôle de producteur industriel; ce phénomène provient d'une part de la nature des industries agréées prioritaires selon la formulation actuelle du code des investissements et de l'importance ainsi adoptée par les industries de substitution aux importations, et découle d'autre part de l'option d'ouverture vers les marchés internationaux et de son influence sur les industries de valorisation des produits locaux pour l'exportation.

4. Pour réduire les inégalités grandissantes au pays les autorités gouvernementales devront modifier l'ordre des objectifs retenus et consacrer la première priorité à l'élaboration d'un développement harmonisé

Il ressort très clairement de l'analyse descriptive élaborée jusqu'ici que les effets et conséquences entraînés par la décision d'ouvrir la Côte d'Ivoire sur l'extérieur, tant au point de vue des investissements qu'au point de vue de l'accès à de nouveaux marchés, se sont soldés par un accroissement des inégalités internes et que l'ampleur avec laquelle se sont manifestés ces phénomènes de disparité s'est révélée fonction de l'inaction des autorités gouvernementales en certains secteurs et en certaines régions.

Pour parvenir à une action corrective dans le domaine de la participation régionale au développement national, il apparaît maintenant indispensable que les autorités gouvernementales ivoiriennes formulent en des termes plus concrets les objectifs énoncés dans la loi plan 1967-1970 concernant la participation de tous au développement et consentent à effectuer et à concentrer dans les régions les plus sous-développées les investissements nécessaires à une décentralisation des effets de l'expansion économique.

Une telle réorientation de la politique économique du pays et de son effort d'investissement public nécessitera une reformulation des

priorités retenues au cours de la décennie 1960-1970.

La priorité première retenue jusqu'à maintenant de la poursuite de la maximisation de la croissance devrait être dorénavant subordonnée à la recherche d'un développement harmonisé tel que proposé par G.C. Sebregondi et cité dans le livre du professeur J.M. Albertini:

"Un développement harmonisé est donc un développement au sein duquel les déséquilibres restent économiquement et humainement supportables et gardent ainsi leur valeur dynamisante"¹.

L'analyse élaborée graduellement jusqu'ici permet d'énoncer que la Côte d'Ivoire, parvenue à sa seconde décennie d'indépendance, se doit maintenant de formuler tout d'abord une stratégie de développement plus précise pour compléter son effort initial de recherche accélérée de la croissance. L'élaboration d'une nouvelle stratégie de croissance et de développement devra accorder une attention particulière à la définition des utilisations recherchées de la croissance sous peine de parvenir à des résultats différents ou même contraires aux objectifs sociaux du pays, à cause de l'utilisation de mauvaises modalités.

Tel que le souligne le professeur Ignacy Sachs:

"Nous commençons à nous rendre compte qu'il ne suffit pas de dire: d'abord faisons lever le gâteau, pour le répartir par la suite. Une dialectique s'instaure entre la recherche des finalités et la mobilisation des ressources, entre les modalités de la croissance et les usages que l'on en fait"².

1. J.M. Albertini, Les mécanismes du sous-développement, Paris 1971, Septième édition revue, Editions ouvrières, 343 p.

2. Ignacy Sachs, Ecosystèmes et planification du développement intégré article paru dans la revue Coopération Canada, no 9 - juillet 1973, p. 13.

L'analyse précédente nous a permis de vérifier une fois de plus que la croissance "apparaît comme une condition nécessaire du développement mais nullement suffisante"³.

La Côte d'Ivoire devra donc orienter la stratégie et la planification économique de ses prochaines années de façon à s'assurer qu'à la croissance, condition nécessaire du développement, puisse s'ajouter la condition suffisante d'un développement harmonisé qui comporte les éléments suivants: une juste répartition des revenus et des richesses, un taux croissant d'emploi, une structuration des diverses composantes de l'économie et la disparition graduelle des dépendances et des dominations extérieures.

5. Le besoin de reformuler la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire peut être confirmé par une nouvelle comparaison internationale faisant appel cette fois-ci à un indice composé

Il est possible d'utiliser l'indice développé par Frédéric H. Harbison⁴ et la classification des pays permise par la méthode

3. Ignacy Sachs, Ecosystèmes et planification de développement intégré, op. cit., p. 13.

4. F.H. Harbison et C.A. Myers, Education, Manpower and Economic Growth, New York, McGraw-Hill, 1964.

taxonomique⁵ afin de représenter sous une base mathématique les conclusions auxquelles il fut possible de parvenir dans l'analyse descriptive précédente concernant l'aspect "tapageur" des succès connus par la Côte d'Ivoire au cours de ses dix premières années d'indépendance politique et les réalités différentes de la distribution du développement et des revenus et de la participation des nationaux.

L'indice composé d'Harbison redonne à la Côte d'Ivoire une position relative différente parmi les 112 pays retenus par cette étude à l'échelle mondiale. L'indice d'Harbison, par son biais reconnu vers l'aspect du développement des ressources humaines dans le processus de croissance d'une société et d'une économie, permet de juger de l'état de modernisation et de développement d'un système économique en mesurant le degré de participation des individus à ce système.

En consultant le tableau XIV il est possible de constater que le fait que la Côte d'Ivoire puisse ainsi passer du soixante-cinquième au quatre vingt neuvième rang et perdre plus de vingt positions aux mains d'autres pays qui selon le seul critère du produit per capita se classaient à une position inférieure, indique le peu de profondeur effectivement atteint par les transformations découlant du processus de

5. F.H. Harbison, J. Maruhnic, J.R. Resnick, Quantitative Analysis of Modernisation and Development, Princeton Industrial Relations Section Princeton University, 1970, 224 p.

croissance et le faible nombre d'individus effectivement impliqués dans les modifications économiques et sociales provoquées par la croissance.

TABLEAU XIV

POSITION RELATIVE DE LA COTE D'IVOIRE

Classification selon le PNB per capita (parmi 122 pays) *		Classification selon l'indice composé de développement d'Harbison (parmi 112 pays) **	
RANG	PAYS	RANG	PAYS
65	<u>Côte d'Ivoire</u>	50	Philippines
67	Rhodésie	56	Paraguay
68	Paraguay	60	Ceylan (Sri Lanka)
70	Tunisie	63	Bolivie
71	Ghana	66	Egypte
74	Libéria	68	Tunisie
75	Maroc	72	Thaïlande
76	Sénégal	73	Ghana
78	Philippines	74	Rhodésie
81	Bolivie	75	Cambodge
82	Ceylan (Sri Lanka)	78	Inde
84	Egypte	79	Maroc
86	Cambodge	80	Liberia
87	Cameroun	81	Zaïre
90	Thaïlande	81	Sénégal
92	Kenya	84	Kenya
94	Indonésie	85	Cameroun
96	Togo	86	Birmanie
100	Zaïre	87	Indonésie
102	Inde	88	Pakistan
104	Pakistan	89	<u>Côte d'Ivoire</u>
106	Dahomey	93	Togo
108	Nigeria	105	Nigéria
109	Tanzanie	106	Dahomey
110	Afghanistan	111	Afghanistan
111	Birmanie	101	Tanzanie
115	Niger	108	Haute Volta
122	Haute Volta	112	Niger

* les données du PNB per capita sont de l'année 1967 et proviennent de l'Atlas de la Banque mondiale 1969; le niveau atteint par la Côte d'Ivoire pour l'année 1967 est de \$230.

** une énumération des vingt indicateurs utilisés dans la formation de l'indice composé de développement J.F.H. Harbison est donnée en annexe; les données utilisées par cet indice couvrent la période 1963-1967.

La substitution au seul indicateur que constitue le produit national per capita d'un nouvel indice prenant en considération divers indicateurs culturels, démographiques, nutritionnels, de même que divers indices de flux des stocks et des dépenses consacrées au développement des ressources humaines en plus des indicateurs économiques habituels, ne peut que fournir une meilleure appréciation du degré de développement effectif des structures économiques et sociales d'une nation.

Il est ainsi fort significatif de voir la Côte d'Ivoire céder sa place à la Tunisie et au Maroc de même qu'à l'Egypte pour les pays de l'Afrique du nord, se faire précéder par le Ghana, le Sénégal et le Cameroun parmi les pays de l'Afrique noire sub-saharienne et céder finalement sa place à certains pays asiatiques tel que le Ceylan (Sri Lanka), les Philippines, la Thaïlande et l'Inde.

L'analyse de la situation ivoirienne a permis de dégager les nombreux déséquilibres qui se sont manifestés dans la structure de production de ce pays, suite à l'application d'une stratégie basée pendant plusieurs années sur l'énoncé de quelques grands objectifs généraux, issus de la philosophie du laisser-faire à l'échelle internationale. Cette analyse a permis de constater que l'adoption des principes du "capitalisme conçu comme un modèle universel de développement ne peut se substituer à l'élaboration d'une stratégie de développement, mais qu'au contraire une planification par objectifs précis concernant les conditions de vie des différents groupes sociaux doit être superposée à un processus de croissance couplé à une distribution équitable du revenu par le biais de l'emploi"¹.

Les principaux déséquilibres soulignés précédemment peuvent être résumés de la façon suivante:

a) D'importantes disparités se sont manifestées au niveau du développement régional et sectoriel; ce phénomène constitua une des premières conséquences de l'ouverture volontaire vers l'extérieur qui favorisa la croissance d'Abidjan en tant que métropole et centre d'échanges internationaux; l'économie de la région nord du pays est ainsi demeurée stagnante comparativement à la croissance rapide de la région sud où s'est effectué l'ensemble des cultures d'exportation.

1. Ignacy Sachs, La découverte du Tiers Monde, Paris 1971, Flammarion, 276 p.

b) Les déséquilibres régionaux se sont rapidement transformés en déséquilibres démographiques. Le premier de ces déséquilibres démographiques se manifesta par le nombre élevé d'africains non ivoiriens travaillant en Côte d'Ivoire, attirés par le travail disponible dans les plantations ou par l'espoir de trouver un travail urbain, tout spécialement à Abidjan; les espoirs ainsi suscités étant généralement de beaucoup supérieurs au nombre d'emplois effectivement disponibles, un chômage urbain massif menace actuellement de s'établir, ce qui pourrait constituer un élément important d'agitation sociale et politique. Le second déséquilibre démographique s'est manifesté par la présence d'un nombre élevé d'expatriés non africains occupant, pour la majorité, des postes importants d'encadrement ou de gestion des grandes entreprises modernes du secteur industriel.

c) Un dernier déséquilibre se manifesta sous forme de déplacement de certains groupes d'âge de population dans le cadre de l'exode rural où un grand nombre de jeunes gens instruits quittèrent le milieu rural dans l'espoir de trouver un emploi urbain plus rémunérateur. Un tel déséquilibre, bien que nécessaire dans le cadre d'une économie en voie de transformation se révéla trop amplifié et fut facilité par la création de nouvelles possibilités dans le seul secteur moderne de l'économie au détriment des secteurs traditionnels.

L'ampleur et la nature de certains des déséquilibres régionaux et démographiques mentionnés ci-dessus aurait pu susciter et véhiculer

par leur dynamisme d'importantes modifications. ' Peu semble cependant avoir été fait en ce sens par les autorités ivoiriennes; ainsi les lignes de force établies à la période coloniale concernant la structure économique du pays se sont-elles maintenues au cours de la décennie 1960-1970 sur le plan de la production, favorisant également un maintien de la structure de consommation déjà établie en faveur d'un nombre restreint de prévilégiés.

Parvenue à sa seconde décennie d'indépendance, la Côte d'Ivoire est placée devant l'obligation de traduire en des objectifs, des options et une stratégie plus précise les différents principes qu'elle compte maintenant utiliser; entre autres les énoncés récents du Président Boigny et du ministre du Plan concernant l'avenir de l'homme ivoirien devront se traduire en des objectifs et des choix précis qui viendront sûrement limiter la liberté d'action accordée à de nombreux éléments économiques surtout étrangers.

L'objectif premier de la poursuite de la maximisation de la croissance économique devrait dorénavant être subordonné à l'objectif de la recherche d'un développement harmonisé qui ne pourra certainement pas éliminer à court terme l'ensemble des déséquilibres actuels mais permettra de les maintenir à l'intérieur d'une limite acceptable.

Le professeur Albertini apporte les définitions suivantes:

"Un développement harmonisé n'est pas forcément un développement équilibré. Bien au contraire, nous avons vu qu'il

faut parfois éviter l'équilibre, mieux vaut implanter les usines sans attendre l'infrastructure et la surproduction des biens de production est favorable à l'industrialisation. Quant aux pôles de développement, une de leurs principales vertus est d'être déséquilibrant. Toutefois, il ne faut pas pousser la distinction jusqu'à l'absurde. Un développement harmonisé n'est pas un développement déséquilibré par lui-même, le déséquilibre n'est pas vertu; à la limite il peut devenir dangereux et écrasant. Si un minimum d'infrastructure n'est pas mis en place aucun développement réel ne sera possible. La création d'un pôle de croissance qui n'irait pas de pair avec la lutte contre les dominations sociales qui pèsent sur l'agriculture et avec un effort de développement agricole risquerait d'accroître la désarticulation villes-campagnes et, par là même, le sous-développement. Un développement harmonisé est donc un développement au sein duquel les déséquilibres restent économiquement et humainement supportables et gardent ainsi leur valeur dynamique" 2.

Suite à la reformulation des priorités nationales, certaines modifications devront être apportées aux codes et législations actuelles dans les secteurs de la fiscalité individuelle, du droit et des responsabilités des sociétés et du rôle et des devoirs des sociétés d'Etat, mais une formule originale devra être adoptée qui s'inspirera de l'expérience connue au cours des dix premières années d'indépendance et des nouvelles priorités retenues.

Les premières preuves et expériences de la croissance économique ivoirienne sont maintenant faites, les réorientations et les décisions à prendre pour traduire dans les faits les nouveaux objectifs de participation du plus grand nombre ne se feront sûrement pas aussi facilement; une plus grande planification sera nécessaire et devra s'orienter vers

2. J.M. Albertini, Les Mécanismes du sous-développement, op.cit.

la solution immédiate des problèmes et non plus se satisfaire de principes globaux basés sur la libre entreprise et les forces du marché international; cette planification devra intégrer un plan de développement régional bien conçu et une politique cohérente concernant la participation des nationaux au développement du pays.

Afrique Industrie, La Situation de l'Industrie Ivoirienne en 1970, numéro spécial Côte d'Ivoire, no 35, avril 1972.

Agence ivoirienne de Presse, L'Essor Economique en Côte d'Ivoire: le Dossier de l'Industrie, numéro spécial de la revue Eburnea, janvier 1971.

Albertini, J.M., Les mécanismes du sous-développement, Paris 1971, Septième édition revue, Editions ouvrières, 343 p.

Amin, Samir, Le Développement du Capitalisme en Côte d'Ivoire, Paris 1967, Editions de Minuit, 321 p.

Amin, Samir, L'Afrique de l'Ouest bloquée, Paris 1971, Editions de Minuit.

Bulletin de l'Afrique Noire, Mémento Statistique de l'Economie Africaine, Paris 1969, Ediafric, La Documentation africaine, 365 p.

Bulletin de l'Afrique Noire, L'Economie Ivoirienne, Paris 1970, 1ère édition, La Documentation africaine, 286 p.

Bulletin de l'Afrique Noire, L'Economie Ivoirienne, Paris 1971, 2e édition, La Documentation africaine, 332 p.

Chenery, Hollis B., Croissance et changement, article publié dans Finances et Développement, no 3 1971, publié par le FMI du Groupe de la Banque Mondiale, p. 18-31.

Chambre d'industrie de Côte d'Ivoire, Principales Industries Ivoiriennes, Chambre d'industries, Abidjan, mai 1968.

Dumont, René, L'Afrique Noire est mal partie, Paris 1962, Editions du Seuil.

Dumont, René, La Côte d'Ivoire est assez bien partie mais...

Europe-France Outre-Mer, Numéro spécial, La Côte d'Ivoire 1962, Juillet 1962, no. 389.

Europe-France Outre-Mer, La Côte d'Ivoire poursuit sa progression, Numéro spécial, Mai 1965, no. 424

Europe-France Outre-Mer, Cinq ans de progrès Economique et Sociaux en Afrique Francophone et à Madagascar, Numéro spécial, Septembre 1966, no. 440.

Europe-France Outre-Mer, Les Industries de transformation en Afrique Noire francophone depuis l'indépendance, Numéro spécial, Décembre 1966, no. 443.

Europe-France Outre-Mer, Côte d'Ivoire: diversification des cultures industrialisation grands travaux, Numéro spécial, Février 1967, no. 445

Europe-France Outre-Mer, L'Afrique d'expression française et Madagascar, Numéro spécial, Juin 1968, no. 461

Europe-France Outre-Mer, Une réussite Africaine: La Côte d'Ivoire, Numéro spécial, Février 1969, no. 469.

Europe-France Outre-Mer, Côte d'Ivoire: La Poursuite de l'Expansion et ses nouvelles Bases, Numéro spécial, Janvier 1973, no. 516

Fraternité-Matin, Côte d'Ivoire an 9, Numéro spécial, Société d'Imprimerie Ivoirienne, Abidjan 1969.

Harbison, F.H., Maruhnic, J., Resnick, J.R., Quantitative Analysis of modernization and Development, Princeton 1970, Princeton University, 224 p.

Higgins, Benjamin, Economic Development Problems, Principles and Policies, New-York 1968, WW Nothern and Co. Inc., 918 p.

Hirschman, Albert O., The Strategy of Economic Development, New Haven 1958, University Press, 238 p.

Industries et Travaux d'Outremer, Les plans de développement des Etats de l'Afrique francophone et La Loi-programme des Investissements Publics de Côte d'Ivoire 1972-1974, Janvier 1972, no. 218.

Jalée, Pierre, Le Tiers-Monde dans l'Economie Mondiale, Paris, 1968, Editions François Maspéro.

Jeune Afrique, Afrique 1969, Paris, 1969, Numéro spécial annuel, Société Presse-Africaine Associée, 641 p.

Jeune Afrique, Afrique 1970, Paris, 1970, Numéro spécial annuel, Société Presse-Africaine Associée, 584 p.

Jeune Afrique, Afrique 1971, Paris, 1971, Numéro spécial annuel, Société Presse-Africaine Associée, 445 p.

Marché tropicaux et méditerranéen, The Ivory Coast Market, no. 1181.

Marché tropicaux et méditerranéen, Côte d'Ivoire 1960-1970, Dix ans de Développement Economique et Social, no 1355, Octobre 1971.

Ministère du Plan, Loi-Plan de Développement Economique, Social et Culturel pour les Années 1967 1968 1969 1970, République de Côte d'Ivoire 1967, 94 p.

Ministère du Plan, Côte d'Ivoire 1965-Emploi, République de Côte d'Ivoire, 1968.

Ministère du Plan, Premier Esquisse du Plan Quinquennal de Développement 1971-1975, République de Côte d'Ivoire, 1968.

Ministère du Plan, Les Comptes de la Nation 1960-1965, République de Côte d'Ivoire

Ministère des Affaires Economiques et Financières, Discours de Présentation du Budget général de Fonctionnement et du Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement, République de Côte d'Ivoire, 1969.

Ministère de l'Information, Aspects des départements et des sous-préfectures, République de Côte d'Ivoire, 1968.

Myint, H., The Economics of Development Countries, London 1964, Hutchinson and Co. Ltd.

Office de la Main-D'Oeuvre, Statistiques sur la Répartition de la Main-d'Oeuvre salariée, République de Côte d'Ivoire, 1968

Passet, René, Economie Politique Tome II, Politique de Développement, Paris 1969, Précis Dalloz, Librairie Dalloz, 838 p.

Rougerie, Gabriel, La Côte d'Ivoire, Paris 1967, Collection Que sais-je, Presses Universitaires, 124 p.

Sachs, Ignacy, La découverte du Tiers-Monde, Paris 1971, Flammarion, 276 p.

Sachs, Ignacy, Ecosystèmes et planification du développement intégré, article paru dans la revue Coopération Canada, no. 9, juillet 1973, p. 13.

Vinay, Bernard, L'Afrique Commerce avec l'Afrique, Paris 1968, Presse Universitaire de France.

APPENDICE

INDICE COMPOSE DE DEVELOPPEMENT DE F.H. HARBISON

L'indice composé utilisé par Frederick H. Harbison pour la classification des pays selon leur niveau de développement comporte les indicateurs suivants:

A.- Indicateurs économiques

1. Produit national brut per capita au coût des facteurs
2. Consommation d'énergie per capita

B.- Indicateurs culturels

3. Nombre de journaux par 1,000 habitants
4. Appareils radio par 1,000 habitants
5. Nombre de téléphones par 1,000 habitants
6. Nombre de véhicules (à l'exclusion des véhicules militaires) par 1,000 habitants
7. Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus)

C.- Indicateurs de santé et de nutrition

8. Médecins et dentistes par 10,000 habitants
9. Infirmières par 10,000 habitants
10. Nombre de lits d'hôpitaux par 10,000 habitants
11. Consommation quotidienne de protéine animale
12. Consommation quotidienne de céréales et d'amidon

D.- Indicateurs de développement des ressources humaines (stock)

13. Professeurs du premier degré par 10,000 habitants
14. Professeurs du second degré par 10,000 habitants

E.- Indicateurs de développement des ressources humaines (flux)

15. Taux d'inscription au premier degré (5 - 14 ans)
16. Taux d'inscription au second degré (15 - 19 ans)
17. Taux d'inscription au troisième degré (20 - 24 ans)

F.- Indicateurs démographiques

18. Espérance de vie à la naissance (nombre d'années)
19. Population urbaine

G.- Indicateur de développement des ressources humaines (dépenses)

20. Charges récurrentes per capita pour l'éducation en pourcentage du produit national brut per capita

Les indicateurs utilisés dans la constitution de l'indice global d'Harbison permettent de mettre en lumière les diverses conclusions de notre recherche en rendant possible la classification des pays par la méthode taxonomique utilisant plusieurs indices susceptibles de cerner dans l'ensemble la réalité en termes de développement harmonisé.

L'approche retenue par le choix même des indicateurs prévilégie les ressources humaines dans les dimensions les plus susceptibles de favoriser le développement soit les secteurs de la démographie, de la santé, de l'éducation et de la culture. Cette approche repose sur le principe que le calcul du degré de développement d'un pays et de son potentiel de développement futur ne peut s'exprimer par le seul flux de la production présente mais doit tenir compte des stocks de ressources humaines, des ressources naturelles et du capital.

"Basically, if a country cannot develop and effectively utilize its human resources, it has little chance of developing anything else" 1.

1. F.H. Harbison, J. Maruhnic, J.R. Resnick, Quantitative Analysis of modernization and Development, op. cit., p.1

"The selection of these indicators was based on their relevance to the dimension of development and modernization in which we are interested (here we reveal our fundamental bias - a strong interest in indicators of human resource and educational development" 2.

De plus, il est nécessaire de noter que l'indice d'Harbison en favorisant les caractéristiques du capital humain néglige complètement les ressources naturelles et le capital physique. Le choix des indicateurs ne sera cependant pas discuté ici; l'indice d'Harbison et les résultats de l'application de la méthode taxonomique sont utilisés tels quels malgré certaines insuffisances que nous pouvons y déceler. Nous jugeons que cette méthode et l'approche retenue est suffisamment valable pour être utilisée et c'est pourquoi les résultats obtenus dans le livre du professeur Harbison² furent mentionnés au chapitre huitième en guise de comparaison avec la classification obtenue de la Banque mondiale par la seule comparaison des niveaux du Produit national brut.

2. F.H. Harbison, J. Maruhnic, J.R. Resnick, Quantitative Analysis of modernization and Development, op. cit., p. 4.